



PLAN ZONAL DE SECURITE

2014-2017

ZP MIDI 5341

TABLES DES MATIÈRES

Tables des matières.....	1
Préface	3
Avis au lecteur	4
1. MISSION-VISION-VALEURS	5
1.1 Leçons à tirer du plan précédent.....	6
1.2 Les parties prenantes et leurs attentes - Méthodologie.....	6
1.3 Mission - Vision - Valeurs	8
Mission	8
Vision.....	8
Valeurs	8
2. SCANNING ET ANALYSE.....	9
2.1 Leçons à tirer du plan précédent.....	10
2.2 Description socio-économique et démographique de la zone	10
CHIFFRES CLES.....	10
Démographie	11
Culture-Religion	11
Niveau socio-économique	11
Zones commerciales et Zoning Industriel.....	12
Type d’habitat.....	12
Zone de transit	12
Education.....	13
Récréatif et culturel	13
Prisons	13
Divers	13
2.3 Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	14
2.3.1 Données objectives	14
Criminalité.....	14
Sécurité routière.....	15
Ordre Public.....	15
2.3.2 Données subjectives	16
Moniteur de sécurité.....	16
Enquête auprès du personnel policier des quartiers	16
2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes.....	17
2.5 Déploiement du corps de police	18
2.5.1 Capacité en personnel	18
Cadre Opérationnel.....	18
Cadre Administratif et logistique.....	18
Synthèse de l’état d’avancement du processus de calogisation	18
2.5.2 Organigramme	18
2.6 Image du service policier et de son fonctionnement	19
2.6.1 La mise en œuvre du service policier à la population	19
Normes minimales de fonctionnement	19
Autres services opérationnels	26
Missions et tâches à caractère fédéral.....	27
Contribution au Plan National de Sécurité	29
Missions et tâches en faveur de tiers	30
2.6.2 La mise en œuvre du fonctionnement interne	30
Management des collaborateurs	30
Management des moyens.....	32
Management des processus.....	33
2.7 Coopération.....	34
2.7.1 Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale.....	34
2.7.2 Autre type de coopération - protocoles avec partenaires non policiers et tiers	36
2.8 Synthèse de l’affectation de la capacité.....	38

3. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	40
3.1 Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation et leçons à tirer	41
3.1.1 Evaluation	41
3.1.2 Leçons à tirer.....	46
3.2 Les objectifs stratégiques 2014-2017	47
3.2.1 Synthèse de l'argumentation	47
3.2.2 Le Plan National de Sécurité 2012-2016.....	48
3.2.3 Les objectifs stratégiques	50
Objectifs stratégiques – PLAN D'ACTION ET TRAVAIL JOURNALIER	50
4. POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	61
4.1 Communication externe	62
4.1.1 Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2013.....	62
4.1.2 Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017	63
4.2 Communication interne	64
4.2.1 Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2013	64
4.2.2 Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017.....	65
5. APPROBATION DU PLAN	67
5.1 Améliorer et innover	68
5.2 Approbation	69
6. PLANS D'ACTION ET PROJETS.....	70
<i>Liste de distribution.....</i>	<i>71</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>72</i>
<i>Liste des abreviations</i>	<i>73</i>

PRÉFACE

Le plan zonal de sécurité est un outil de gestion utilisé par la police locale. Il permet d'organiser d'une façon planifiée le travail dans les quatre années à venir. Ce plan doit intégrer les priorités du plan national de sécurité, les besoins locaux tout en tenant compte des moyens policiers disponibles. Il est résultat d'une réflexion du conseil zonal de sécurité qui dépasse l'aspect proprement policier.

Dans le cadre d'une approche intégrale et intégrée de la sécurité, les autorités de police administrative et judiciaire sont pleinement parties prenantes dans la mesure où elles fixent les priorités et définissent la politique à suivre. Plus particulièrement en ce qui concerne les autorités de police administrative, elles tiennent compte de tous les aspects et leviers de leurs compétences (urbanisme, gestion de l'espace public, CPAS, ...) et favorisent l'apport de partenaires clés (enseignement, secteur associatif ...). Elles veillent aussi à mettre en cohérence les plans stratégiques de sécurité et de prévention de même que les diagnostics locaux de sécurité communaux avec le plan zonal de sécurité.

D'un point de vue méthodologique, l'approche par projets (plans d'action et plans de travail journalier pour chaque objectif stratégique) sera privilégiée pour les phénomènes préoccupants comme, par exemple, la criminalité de rue, les délits sur les transports en commun, la drogue, les nuisances et l'environnement, ainsi que la sécurité routière. Cette approche nécessite une capacité spécifique. Pour cette raison, le nombre de priorités choisies a été limité, sachant que le travail de routine de qualité comme le préconise le PNS permet par le biais d'orientations spécifiques de résoudre sur le long terme des problèmes pour lesquels des dispositifs permanents existent déjà. De tels phénomènes, non retenus bien que préoccupants, ne seront pas négligés mais feront l'objet de toute l'attention nécessaire dans le travail quotidien.

Les considérations suivantes ont retenu l'attention :

- Pour être mieux informées au quotidien des attentes des citoyens, du déroulement de la vie sociale et de ses éventuelles tensions naissantes, les autorités de police administrative doivent pouvoir disposer d'un baromètre sur lequel elles pourront compter au quotidien. La zone devra, à terme, être partie prenante d'un tel instrument en participant à la mobilisation de tous les acteurs-clés.
- La communication tant interne qu'externe joue un rôle fondamental. Il ne suffit pas de détecter, il faut agir et communiquer de manière concertée, avec des moyens adaptés à toutes les tranches d'âge de la population, via les partenaires de première ligne.
- Par ailleurs, la coopération avec d'autres zones de police sera renforcée pour lutter contre une certaine criminalité supra-zonale et éviter des déplacements de phénomènes.

Le rôle du conseil zonal de sécurité ne s'arrête pas à l'élaboration du plan mais verra son prolongement dans le suivi et le choix d'éventuels ajustements en cours de route. Le conseil zonal de sécurité intervient à chaque étape-clé du cycle de politique.

AVIS AU LECTEUR

L'aspiration à l'excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur à travers ce plan. Tant la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté avec ses 5 piliers (orientation externe – résolution de problème – partenariat – justification – implication capable), que la méthode de travail de la fonction de police guidée par l'information avec ses 5 caractéristiques (déterminant les objectifs – proactif et réactif – offrant une plus-value – assurant l'échange – ciblant les objectifs) et la gestion optimale avec ses 5 principes (orientation vers le résultat – transparence – collaboration – amélioration continue – leadership audacieux) sillonnent ce plan, comme une contribution spécifiquement policière à la sécurité et à la qualité de vie, sous la régie de l'autorité compétente.

La gestion optimale implique aussi le choix d'un modèle de management. Pour la police belge, le modèle EFQM, qui a déjà fait ses preuves, a été adapté.

Le choix du modèle de management EFQM Pol Bel repose sur plusieurs raisons:

- il permet un équilibre ciblé entre les attentes de toutes les parties prenantes de l'organisation;
- il permet une approche intégrale et intégrée tant du développement organisationnel et du service policier interne, que des facteurs externes de sécurité et de qualité de vie;
- il permet d'employer un langage commun afin de faciliter la communication interne et l'apprentissage mutuel;
- il ne s'agit pas d'un modèle "normatif", mais d'un modèle "descriptif" qui permet à l'organisation (policière) de décider elle-même comment et à quel moment elle réalisera certains aspects, ainsi que d'adapter elle-même la vitesse de mise en place de ces aspects en fonction du contexte local, et ce "à son propre rythme";

La philosophie de ce modèle a été suivie pour établir ce plan. Le modèle se lit en effet de droite à gauche, en d'autres termes l'orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier lieu. Les résultats et les attentes - réalisés ou non - des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la zone.

Conformément aux directives de la PLP 50 (MB 17/09/2013) l'on a suivi le manuel du cycle de politique policière au niveau local ainsi que le manuel de rédaction du plan zonal de sécurité 2009-2012.

Chaque chapitre débute par les leçons à tirer par rapport au plan précédent et on prête toujours attention aux attentes des parties prenantes. L'amélioration continue, l'innovation et le fait d'évoluer en même temps que la société sans cesse changeante impliquent une telle démarche. Ce PZS est structuré comme suit : une introduction générale et 6 chapitres (voir table des matières). Chaque chapitre est structuré selon un ordre logique (externe-interne), en outre, la structure globale du plan suit elle-même un fil rouge. La mission-vision et les valeurs constituent la base de ce plan, la M-V-V est le postulat de départ (chapitre 1). Tant l'environnement de la zone et les données de criminalité que les attentes répertoriées des principales parties prenantes de la zone (chapitre 2) représentent le deuxième postulat ou fondement indispensable avant de pouvoir déterminer des objectifs stratégiques (chapitre 3). Une fois que l'on sait ce que l'on va faire et pourquoi on va le faire, le moment est venu de définir une stratégie de communication de la politique policière vis-à-vis des parties prenantes (chapitre 4), et ce après avoir tiré des leçons du passé ou en s'inspirant de bonnes pratiques. Le chapitre concernant l'approbation (chapitre 5) offre un aperçu synthétique du plan et de la procédure précédente, ainsi que des mesures éventuellement prises pour améliorer l'ensemble, et ce, avant que le CZS ne marque son accord sur le présent".

Comme exigé par la PLP 50 pour la recevabilité du PZS, une check-list distincte dûment complétée et signée par le Procureur du Roi est établie.

1. MISSION-VISION-VALEURS

1.1 Leçons à tirer du plan précédent

L'élaboration du Plan Zonal précédent, a été faite sous une direction différente. En effet, nous avons une autre Chef de Corps et d'autres Bourgmestres. Le nouveau Chef de Zone a donc eu comme challenge de mener à bien la réalisation d'un plan tout en n'ayant pas participé à la conception de celui-ci. Cependant, en cours de réalisation beaucoup de modifications (structurelles et autres) ont été apportées dans le but d'améliorer le fonctionnement du Corps de police.

Le fait de convaincre les membres du corps de police ainsi que les partenaires de l'utilité du PZS, et plus généralement de travailler d'une façon planifiée et structurée, reste une préoccupation de tous les jours.

Les mission d'un corps de police sont définies et réglées légalement. Tout un chacun sait la mission, qui peut avoir des touches ou sensibilités particulières en fonction de la zone.

Les valeurs tendent toutes vers l'excellence dans la fonction de police ; l'efficacité et le respect des règles et des personnes. Nonobstant les formations prodiguées et l'information à ce sujet, il est utile de rappeler régulièrement les règles. Dans ce but, un règlement d'ordre intérieur pour la zone est en gestation.

La vision prônée dans le PZS précédent a pour une bonne part été réalisée. C'est pour cette raison que la vision a été revue.

L'accent se trouve toujours sur l'implémentation du « Community Oriented Policing », et plus précisément sur une territorialisation encore plus poussée. De plus, la bonne gestion de l'organisation policière est à l'ordre du jour.

1.2 Les parties prenantes et leurs attentes - Méthodologie

Parties prenantes et partenaires	Attentes (concernant la vision)
Ministre de l'Intérieur – SPF Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Directives/Circulaires/Notes et leurs bases légales
Ministre de la Justice – SPF Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Vision du Ministre de la Justice – Direction Administration • Pénitentiaire
SPF Mobilité et Transports	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Région Bruxelles Capitale	<ul style="list-style-type: none"> • Directives/Circulaires/Notes et leurs bases légales
Gouverneur de l'Arrondissement de Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du Plan d'urgence et d'intervention (local) • La concertation provinciale
Bourgmestre de chaque commune Collège et Conseil communal	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité et de la qualité de vie • Respect du budget • Visibilité maximale
Parquet – Magistrat de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Attentes formulées dans les différents COL • Respect des circulaires
Chef de Corps	<ul style="list-style-type: none"> • Police d'excellence • Travail de qualité • Amélioration de la sécurité • Travail en synergie avec les différentes partenaires • Travail de police intégral et intégré
Police Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Vision de la police fédérale • Plan national de sécurité
Autres zones de police Arrondissement (et hors)	<ul style="list-style-type: none"> • Renfort – Soutien – Appui • Travail en partenariat - collaboration
Services communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien
Prisons (Saint-Gilles – Forest – Berkendael)	<ul style="list-style-type: none"> • Transferts détenus • Maintien de l'ordre
Etablissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien
Hôpitaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la Sécurité • Travail de qualité
Pompiers	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien
Transports en Commun	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien • Assurer la Sécurité
Bruxelles Propreté	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien
Associations de commerçants	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la Sécurité
Centres commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien • Assurer la Sécurité
Associations culturelles/sociales/religieuses/...	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien • Assurer de la Sécurité
RSCA et UNION ST-GILLOISE	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication – collaboration – Appui et soutien • Assurer la Sécurité • Travail de qualité
Presse	<ul style="list-style-type: none"> • Informer
Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bien-être du membre du personnel • Respect de la législation
Population en général	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité • Intervention prompte et correcte • Respect des droits et libertés
Toute personne qui fait déposer une plainte, fait une déclaration ou demande une attestation	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de qualité (professionnel) • Accueil optimisé
Personnel opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Mammouth - Dino • Bien-être au travail • Moyens adaptés • Reconnaissance du travail bien fait
Personnel CALog	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Mammouth - Dino • Bien-être au travail • Moyens adaptés • Reconnaissance du travail bien fait

1.3 Mission - Vision - Valeurs

Mission

Dans le cadre d'un dialogue constructif avec les citoyens, nos collaborateurs directs et nos partenaires, nous contribuons à l'amélioration de la qualité de vie dans un environnement harmonieux. Notre mission est aussi d'assurer, via un service de qualité, la sécurité par l'application des fonctionnalités de base et l'implémentation des valeurs de la police de proximité dans le respect des lois, des droits et des libertés individuelles.

Vision

Nous visons dans le cadre du présent plan zonal de sécurité à augmenter la satisfaction des parties prenantes en étant plus près du citoyen. Cela passe en outre via la décentralisation et la déconcentration de certaines fonctionnalités de base pour arriver à une plus grande territorialisation. Nous visons aussi à parfaire le cycle de politique et de gestion au sein des services de notre zone.

Valeurs

R endre compte	R ekenschap geven
E tre à l'écoute	E cht luisteren
S ervir et soutenir	S teunen en dienen
P rofessionnalisme	P rofessionalisme
E fficacité et efficience	E fficient en doeltreffend
C orrection et intégrité	C orrect en integer
T ravailler ensemble	T eamwork

2. *SCANNING ET ANALYSE*

2.1 Leçons à tirer du plan précédent

Dans l'approbation du plan précédent, il était précisé que notre scanning était très complet et rendait bien compte du profil socio démographique de la zone.

Nous allons donc tenter de rester dans la même logique et de mettre à jour les différents éléments.

Comme précédemment, un grand nombre d'information peut-être retiré des diagnostics locaux de sécurité des 3 communes de notre zone. Ils seront bien entendu inclus dans les annexes du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017.

Nous avons utilisé les données de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale présentes dans le Baromètre de la criminalité d'avril 2013 (CGOP/B) afin de comparer notre Zone à l'arrondissement et aux zones en faisant partie¹. Nous avons également consulté l'Image de la Criminalité pour l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (ICAB) et l'analyse sur les 'Tendances sociétales et les phénomènes de sécurité dans l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale'.

Nous allons mettre en œuvre des tableaux de bords pour chaque service afin de pouvoir fournir un rapport d'activité annuel avec les informations et les données-clé de la Zone.

2.2 Description socio-économique et démographique de la zone

CHIFFRES CLES

	Anderlecht	Forest	Saint-Gilles	ZP Midi	Région Bruxelloise
Population					
Population (1er janvier 2013 - DGSIE)	113.036	53.661	49.836	216.533	1.147.043
Moyenne d'âge de la population (1er juin 2013 - DGIP)	36,6	37,58	35,74	36,64	37 ans et 6 mois*
Classement des communes ayant la population la plus jeune de Belgique (1/06/2013 - DGIP)	10ème commune	17ème commune	6ème commune		
Population Belge et Etrangère (1/01/2011 - IBSA)	66% Belges / 34% Etrangers				68% Belges / 32% Etrangers
Nationalité des populations Etrangère - 1/01/2010 (IBSA)	Europe 65% / Afrique 24% / Asie 5% / Amérique 4% / Réfugiés et apatrides 2%				
Croissance annuelle moyenne de la population par rapport à la Région, période 2010-2020 (Cahier de l'IBSA, n°2)	1,8%	0,7%	1,4%		1,2%
Croissance annuelle de la population (2011)	3,1%	2,8%	2,2%		1,8%
Projection Population pour 2020 (BFP-DGSIE - calculs IBSA)	125999	54075	54011	234085	1230611
Territoire					
Superficie en km ²	17,7	6,2	2,5	26,4	161,4
Densité de population/km ²	6386/km ²	8655/km ²	19934/km ²	8202/km ²	7106/km ²
Economie - Conditions sociales					
Taux de chômage (2011 - DGSIE et Actiris)	23,1	20,8	24,2		20,2
Population en âge de travailler (15-64 ans) (2011 - DGSIE - IBSA):	69459	34626	35521	139606	752732
Pourcentage de population inactive	26%	24%	28%	26%	30%
Pourcentage de demandeurs d'emploi inoccupés (chômeurs) - 2011 (Actiris)	17%	16%	17%	17%	14%
Population active occupée	57%	60%	55%	57%	56%
Bénéficiaire du revenu d'intégration Sociale en % de la population (2011)	4,10%	3,34%	4,91%		3,53%
Revenu moyen par habitants	10939	13142	10773	11618	12593
Nombre d'entreprises (2011 - SPS économie - IBSA)	6929	3584	3982	14495	86326?
Nombre d'emplois salariés - 2010 (Actiris)	50935	16018	32774	99727	628728
Immobilier					
Nombre de logements occupés (2011 - IBSA)	47375	25469	26205	99049	518363
Nombre de logements sociaux (janvier 2013 - IBSA)	5046	1299	1084	7429	39367
Mobilité					
Par des véhicules à moteur (2011, SPF Economie - IBSA)	43849	30899	19779	94527	620103
Réseau autoroutier (SPF Mobilité et transport - 2005)	184,9 km	65,6 km	44,5 km	295 km	1885,1 km
Enseignement					
Nombre d'élèves du primaire (lieu de scolarisation) (2010-2011 - IBSA)	9175	3481	2416	15072	86248
Nombre d'élèves du secondaire (lieu de scolarisation) (2010-2011 - IBSA)	10451	2540	2950	15941	90020
* 1er janvier 2012					

¹ Voir le tableau d'argumentation dans l'annexe 1.

DÉMOGRAPHIE

La 'Zone Midi' ou zone 5341 est composée des communes de Anderlecht, Forest et Saint-Gilles.

La population totale de la zone est de 216533 habitants au 01/01/2013². Elle occupe la 2ème place, après la Zone de Bruxelles-Ixelles, au sein des zones de police de la Région Bruxelles-Capitale en ce qui concerne le nombre d'habitants. On constate une augmentation de la population de la zone de 22% entre 2001 et 2013. Cette augmentation est de 18,9% pour la Région Bruxelles-Capitale et de 7,9% pour la Belgique.

Suivant une analyse de la projection démographique bruxelloises de 2010 à 2020³, il apparaît que la commune de Anderlecht fait partie des 3 communes qui auront un taux de croissance des plus importants par rapport à la région (croissance annuelle > 5%), pour Saint-Gilles, la croissance sera moyenne (entre 0 et 5%, tandis que Forest conservera un taux de croissance annuel relativement modeste (entre -0,5% et 0%).

La Zone Midi s'étend sur 26,5 km² et se situe dans le Sud-ouest de l'agglomération bruxelloise. Elle est limitrophe à 4 autres zones de police, la zone de Bruxelles-Ixelles, la Zone de police Bruxelles-Ouest, de Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem et de Dilbeek.

La densité de la population au km² pour la Zone Midi est de 8202 habitants/km² alors que pour la région de Bruxelles-Capitale, elle est de 7106 habitants/km² et de 363,04 habitants/km² pour la Belgique.

CULTURE-RELIGION

La Zone est composée d'habitants de nationalité belge (66%) et étrangère (34%)⁴. Parmi les populations étrangères, 65% viennent d'Europe (principalement la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Pologne), 24% viennent d'Afrique (principalement le Maroc), 5% viennent d'Asie, 4% d'Amérique et 2% sont des réfugiés et apatrides⁵.

La grande divergence de culture et de religion (Catholique, Islamique, Israélite, Protestante, ...) de la population amène des soucis spécifiques. Les tensions locales et internationales entre les différentes communautés demandent parfois une attention particulière des services de police, surtout dans les environs des synagogues, des monuments Juifs (square des Martyrs Juifs), des mosquées.

Aux environs de la Gare du midi, on constate une émergence de centres évangélistes de toute sorte.

Une grande partie de la population allochtone s'est fixée dans le nord-est de la zone (Cureghem, quartier Midi, Parvis de Saint-Gilles et quartier Wielemans). Ces quartiers sont les plus fragilisés de la zone.

NIVEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le taux de chômage dans la zone est assez important. En effet, les 3 communes de la zone se situent au-dessus de la moyenne du taux de chômage de la région de Bruxelles Capitale, ce qui correspond à plus du double du taux de chômage pour le pays (Le taux du chômage pour la Belgique est de 10,4 – 2012 ONEM)⁶.

Les secteurs d'activités les plus importants à Anderlecht sont le « commerce de gros et de détail, la santé humaine et l'action sociale et l'enseignement ».

Les secteurs d'activités les plus importants à Forest sont les « industries manufacturières », les « commerces de gros et de détail et l'administration publique ».

A Saint-Gilles, il s'agit principalement de l'administration publique, du secteur des transports de l'entreposage et des postes, ainsi que le domaine de la santé et de l'action sociale ».

² 'Chiffres de population au 1^{er} janvier 2013' – DGIP et 'Population totale selon la commune de résidence : années repères au 1^{er} janvier' - 2001 à 2011 - Source SPF Economie – DGSIE

³ « Projections démographiques bruxelloises 2010-2020 », Les cahiers de l'IBSA N°1, Mai 2010, IBSA

⁴ Source SPS Economie – DGSIE – Population Belge, Etrangère et Totale par Sexe selon la commune de résidence au 1^{er} janvier 2011

⁵ Source SPS Economie – DGSIE – Population étrangère par nationalité selon la commune de résidence au 1^{er} janvier 2010.

⁶ Annexe 2 : Tableau - Taux de chômage – 2012

ZONES COMMERCIALES ET ZONING INDUSTRIEL

La zone comporte également un grand nombre de marchés (Marché de l'abattoir (ven./sam./dim.), Marché du Midi (dim.), Marché du parvis de Saint-Gilles (sam/dim),...) où des vols à la tire et des vols de sacs à main ou portefeuille font partie des faits les plus enregistrés. Chaque commune organise également son marché annuel, le plus important étant celui d'Anderlecht qui draine plusieurs milliers de personnes. Il y a aussi les marchés de Noël, médiévaux,...

4 grandes surfaces commerciales (Ikea, CORA, Westland Shopping Center et la gare du Midi) sont installées dans la zone. Elles se situent dans les quartiers Neerpede, Peterbos, La roue et Midi. Etant donné qu'elles comportent de grands parkings, des vols dans véhicules y sont fréquemment commis.

Un grand zoning industriel, longeant le canal, coupe la zone quasiment en deux. Ce zoning est caractérisé par peu de logements et des grandes industries comme Audi (ex-Volkswagen), Distrigaz, Sibelgaz, Belgian Shell,... Il va de soi qu'ici les vols dans firme retiennent notre attention. De plus, une firme (dispersée sur 2 sites) a actuellement le statut SEVESO de type 2 à seuil bas.

TYPE D'HABITAT

On comptabilise environ 10% de logements sociaux à Anderlecht, 5% à Forest et 4% à Saint-Gilles par rapport au nombre total de logement occupé.

Il existe de grands complexes de logements sociaux à Anderlecht (Albert 1er et Goujons à Cureghem, blocs du parc de Peterbos à Peterbos, la cité jardin à La roue) et à Saint-Gilles (Van Caulaert, Jacques Frank,...).

Ce type de logement rassemble une grande partie de la population de diverses origines ethniques, d'âges différents, de cultures différentes et financièrement fragilisées. Cette population vit intensément sur une petite superficie ce qui provoque plus facilement des problèmes de tapage, de dépôts clandestins d'immondices mais aussi l'accroissement du sentiment d'insécurité. Ces bâtiments de logements sociaux sont souvent victimes d'actes de vandalisme (tags, détériorations, incendies, salissures), d'où la présence accrue des gardiens de la paix dans certains complexes.

Vu la situation précaire des sociétés de logement, certains d'entre eux sont à la limite de l'insalubrité.

La zone se caractérise également par un type d'habitat plus ancien dans les quartiers plus proches du centre ville. Au plus on s'éloigne de cette zone, au plus, on se retrouve dans des quartiers résidentiels parfois avec des habitations plutôt cossues pour atterrir à l'extrémité est dans une zone plutôt rurale.

ZONE DE TRANSIT

La Zone Midi comporte d'importants axes de circulation qui engendrent des formes spécifiques de criminalité.

La Gare du Midi en fait partie avec plus de 250.000 voyageurs par semaine⁷. De plus, de nombreuses firmes se sont installées dans la zone de la gare, ainsi qu'un centre commercial 'Shopping Gare du Midi' avec environ 60 magasins. On y retrouve la gare TGV (Bruxelles-France), Thalys et Eurostar (un poste frontalier européen).

Cela engendre un accroissement de certains phénomènes tels que les vols de sac, les vols dans véhicule, les vols à la tire,...

D'autres phénomènes comme des délits en matière de drogue, de prostitution,... sont également propres au quartier de la gare.

Une autre artère importante est le ring de Bruxelles, qui véhicule un nombre élevé de navetteurs et sur lequel se produit un grand nombre d'accidents de circulation et d'infractions de roulage. De plus, le ring constitue une voie de fuite facile pour les auteurs potentiels et elle amène aussi des auteurs ne résidant pas dans l'arrondissement Bruxelles Capitale.

La zone comprend 15 stations de métro et 3 stations de pré-métro⁸. Ce qui amène également des phénomènes de criminalité spécifiques. Pendant les heures de pointe, le nombre de voyageurs est très important et les vols de sac ou les vols à la tire y sont fréquents. Après les heures de pointe, les stations

⁷ Source BELRAIL – 2013.

⁸ Annexe 3 : Liste des stations de métro de la zone.

sont plutôt désertes et sont fréquemment visitées par des bandes de jeunes qui y errent, ce qui augmente le sentiment d'insécurité des voyageurs tardifs. Dans ces lieux, des actes de vandalisme sont souvent commis. Les auteurs de vols de sac, agressions,... utilisent souvent le métro comme moyen de fuite. Le réseau tram et bus qui parcourt toute l'agglomération bruxelloise connaît les mêmes problèmes.

Une autre artère est le canal Bruxelles-Charleroi qui parcourt également toute la zone.

Des plans communaux de mobilité ont été mis en place dans les différentes communes de la zone.

A Anderlecht, le Plan Communal de Mobilité a été approuvé par le Conseil Communal en sa séance du 26 mai 2005. Ce plan permet d'approcher de façon coordonnée les aspects très divers de la gestion de la mobilité (aménagement des voiries, réglementation, contrôle des infractions, information des citoyens), dans le but de permettre à chaque citoyen de se déplacer selon ses besoins et ses moyens, tout en réduisant les incidences du trafic automobile sur la sécurité routière et la qualité de l'environnement.

A Saint-Gilles, un bureau d'étude avait été désigné afin de réaliser un état des lieux en matière de mobilité et de définir les enjeux. Le Plan communal de mobilité a été finalisé en 2008.

A Forest, le plan de mobilité est en cours de validation. La version provisoire a été approuvée suite à l'enquête publique fin 2010.

EDUCATION

En termes d'éducation, la zone comporte de nombreuses écoles de l'enseignement maternel, primaire et secondaire, de même que des établissements de l'enseignement supérieur (Campus CERIA et l'hôpital universitaire Erasme (ULB)...). En tout, nous comptons 180 sites scolaires sur la zone⁹. Aux abords des écoles peuvent régner des problèmes de sécurité et des phénomènes de 'steaming'.

RÉCRÉATIF ET CULTUREL

La zone comporte de nombreux endroits dédiés à la culture et au récréatif. Deux sites retiennent une attention particulière : le stade de football Constant Vanden stock et la salle de spectacle Forest National. Tous deux demandent du personnel supplémentaire lors des événements qui s'y produisent et engendrent une augmentation des faits de vandalisme, de vols dans véhicule et des problèmes de circulation (surtout des problèmes de stationnement) et d'incivilités.

PRISONS

Les prisons de Forest, Berkendael et Saint-Gilles se situent sur le territoire de la Zone. Le transport des détenus, surtout réputés dangereux, donne un surplus de travail et les facteurs de risque sont très élevés dans de telles institutions. Les grèves répétées dans ce secteur ont une grande influence sur la charge de travail de nos services de police qui doivent assurer la relève des grévistes.

DIVERS

La zone comporte aussi 4 hôpitaux (Hôpital universitaire Erasme, Clinique Sainte-Anne Saint-Rémi, l'Hôpital Bracops, l'Hôpital Molière-Longchamp) dans lesquels de nombreux vols sont commis dans les chambres et dans les voitures stationnées sur le parking¹⁰. (Un nouvel hôpital est en cours de construction, prévision pour 2016, il s'agit de l'hôpital Bordet qui sera situé à côté de l'hôpital Erasme).

Les présentations détaillées des communes « Description générale et Présentation géographique, démographique, sociale et économique » sont disponibles en annexe 6, 7 et 8 dans les DLS respectifs d'Anderlecht, Forest et Saint-Gilles.

⁹ Annexe 4 : Liste des établissements scolaires de la zone.

¹⁰ Annexe 5 : Liste des hôpitaux de la zone

2.3 Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1 Données objectives

Dans le cadre des données objectives, différentes analyses ont été effectuées et se retrouvent en annexe :

CRIMINALITÉ

Chaque année un rapport sur l'évolution de la criminalité enregistrée est effectué par le service Stratégie de la Zone Midi. Ce rapport est basé sur les données officielles de la Banque Nationale Générale de données. La BNG nous offre la possibilité d'avoir une idée du nombre de faits commis sur notre territoire, lesquels ont été enregistrés par notre zone de police mais également par d'autres zones de police ou des services de la police fédérale.

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu général des faits enregistrés comme repris dans le Code Pénal, des infractions aux Lois Spéciales et des infractions aux règlements généraux de police.

Il s'agit du **nombre total des faits enregistrés** (aussi bien les tentatives que les faits accomplis) commis sur le territoire de la zone 5341 et enregistrés par la police intégrée¹¹. Autrement dit, un seul procès-verbal peut contenir plusieurs qualifications pénales, qui seront tenus en compte par après.

Tableau 1

		2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012 en %	Evolution 2008/2012 en %
Infractions contre les biens	Vol et extorsion	21.514	20.754	18.628	21.097	18.609	-11,79%	-13,50%
	Dégradation de la propriété	2.743	2.772	2.597	2.526	2.337	-7,48%	-14,80%
	Infr.contre la foi publique	689	660	764	649	630	-2,93%	-8,56%
	Armes et explosifs	337	309	341	368	269	-26,90%	-20,18%
	Environnement	108	117	133	131	125	-4,58%	15,74%
	Hormones et dopage	2	5	5	1	3	*	*
Infractions contre les personnes	Infr. contre l'intégrité physique	2.245	2.151	2.294	2.332	2.098	-10,03%	-6,55%
	Législation sur les étrangers	1.834	1.680	1.593	1.531	1.559	1,83%	-14,99%
	Infr.contre la sécurité publique	1.243	1.298	1.476	1.400	1.321	-5,64%	6,28%
	Infr.contre autres valeurs morales et sentiments	826	774	731	826	826	0,00%	0,00%
	Stupéfiants	903	790	735	677	773	14,18%	-14,40%
	Infr.contre l'autorité publique	545	413	370	358	261	-27,09%	-52,11%
	Protection de la jeunesse	239	404	353	368	274	-25,54%	14,64%
	Infr.contre les moeurs	254	195	228	213	172	-19,25%	-32,28%
	Infr.contre la famille	177	166	124	146	121	-17,12%	-31,64%
	Protection de la personne	105	82	78	97	119	22,68%	13,33%
	Infr.relative au statut juridique de l'enfant	83	78	68	87	112	28,74%	34,94%
	Infr.contre la liberté individuelle	54	59	55	82	79	-3,66%	46,30%
	Santé publique	16	28	26	28	58	107,14%	262,50%
	Marchands de sommeil	7		11	7	12	*	*
	Traite des êtres humains	7	6	4	10	8	*	*
	Infr.contre la Sécurité de l'Etat	4	2	5	2	1	*	*
	Exploitation de la mendicité	9	1	1	1	3	*	*
Infractions ECOFIN	Fraude	877	868	779	843	770	-8,66%	-12,20%
	Criminalité informatique	449	604	667	805	735	-8,70%	63,70%
	Travail	251	217	213	249	191	-23,29%	-23,90%
	Pratiques commerciales	80	84	202	138	221	60,14%	176,25%
	Protection des revenus publics	39	15	21	35	45	28,57%	15,38%
	Législation économique	5	4	17	78	167	114,10%	*
	Code pénal social	13	11	31	44	232	427,27%	1684,62%
Exercice illégal de l'autorité publique	11	15	17	7	6	*	*	
Autres	Ivresse et alcool	300	266	204	199	171	-14,07%	-43,00%
	Registre de la population	147	216	281	324	249	-23,15%	69,39%
	Carte d'identité	153	91	67	82	78	-4,88%	-49,02%
	Autres lois spéciales	24	18	16	22	10	-54,55%	-58,33%
	Loi de football (vente de tickets)	10	8	15	19	13	-31,58%	30,00%
	Contravention code pénal	7	9	1	0	7	*	*
	Autres infractions code pénal	4	3	0	3	0	*	*
	Sécurité privée	2	2	1	2	0	*	*
	Total	36.316	35.175	33.152	35.787	32.665	-8,72%	-10,05%

Date de clôture BNG janvier 2013

¹¹ Faits enregistrés par la zone de police 5341, par les autres zones de polices locales et les services de la police fédérale.

Le tableau montre une diminution importante de presque 9% du total du nombre de faits enregistrés au sein de la zone 5341 en 2012 par rapport à 2011.

Le rapport complet de l'Evolution de la criminalité enregistrée 2008-2012 – Rapport annuel¹² se trouve en annexe.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- **Sécurité routière 2012** ¹³

Une analyse sur la sécurité routière concernant les infractions de la circulation et les accidents se trouve dans le rapport de 'Evolution de la criminalité enregistrée 2008-2012'.

ORDRE PUBLIC

- **Ordre Public** ¹⁴

Un tableau concernant les évènements, effectifs et prestations selon les catégories de la nomenclature « Répartition zone/renforts externes 2012 » se trouve en annexe.

¹² Annexe 9: 'Evolution de la criminalité enregistrée 2008-2012'

¹³ Annexe 9 : 'Evolution de la criminalité enregistrée 2008-2012' p.37

¹⁴ Annexe 10: Evènements, effectifs et prestations selon les catégories de la nomenclature – Répartition zone/renforts externes 2012 – Source FPF/CGOP/B

2.3.2 Données subjectives

Des analyses ont été effectuées sur base de données subjectives :

MONITEUR DE SÉCURITÉ

Le Moniteur de Sécurité est une enquête à grande échelle réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

L'analyse complète du Moniteur de sécurité 2008-2009 est disponible en annexe 11. Il s'agit du dernier Moniteur de sécurité réalisé par la Police Fédérale.

ENQUÊTE AUPRÈS DU PERSONNEL POLICIER DES QUARTIERS

Afin d'obtenir des indicateurs subjectifs, chacun des 14 quartiers a reçu en septembre 2013 une « visite surprise ». La visite, ni le but n'en avait été annoncé au préalable. Ceci dans un souci d'obtenir des réponses spontanées. Il a été demandé au personnel de se mettre dans la peau des habitants du quartier et d'énumérer les problèmes sécuritaires les plus importants en « oubliant » la criminalité enregistrée.

L'on constate que chaque quartier a ses problématiques propres.

Les résultats de cette enquête sont disponibles en annexe 12.

Ces résultats font partie intégrante du modèle d'argumentation pondéré dans la rubrique « critères subjectifs ».

ÉVOLUTION DES DONNEES

Une enquête similaire a été effectuée en 2008 dans le cadre du plan zonal précédent.

Comparaison de l'ordre d'importance accordée aux différentes problématiques

	2013	2008	Evolution
Déchets	1	7	↑↑↑
Mouvances et bandes urbaines	2	5	↑↑
Squats et problématique SDF	3	-	↑↑↑↑
Stationnement sauvage	4	3	↓
Dépôts clandestins	5	-	↑↑↑↑
Incivilités	6	-	↑↑↑↑
Vitesse inadaptée	7	17	↑↑↑
Nuisances sonores	8	-	↑↑↑↑
Deals de rue (stupéfiants)	9	9	-
Vols avec violences	10	8	↓
Vols à la tire	11	12	↑
Vols dans véhicules	12	1	↓↓↓↓
Ivresse publique	13	-	↑↑↑↑
Nuisances provoquées par des jeunes	14	4	↓↓↓
Coups et blessures	15	-	↑↑↑
Fluidité de la circulation	16	14	↓

Vol dans habitation	17	10	↓↓
Dégradations et vandalisme	18	-	↑↑↑
Epaves de voitures	19	9	↓↓↓
Non-respect du code de la route	20	6	↓↓↓↓
Travaux générant de l'insécurité	21	-	↑↑↑
Marchands de sommeil	22	15	↓↓
Non-respect des jours et heures sortie poubelles	23	-	↑↑↑
Vols simples	24	-	↑↑↑
Etat de la voie publique	25	-	↑↑↑

Il est à noter que certains phénomènes côtés très haut précédemment n'ont plus été mentionnés. (Sac-jacking en 2 ; Terrorisme-extrémisme en 13 ; Mendicité en 16).

Une des explications possibles est la diminution spectaculaire du nombre de sac-jackings faisant suite à des actions spécifiques.

Nous relevons de grands changements quant aux préoccupations 2008. La propreté et les incivilités en général gagnent énormément de terrain.

Ces assertions ne sont pas toujours cautionnées par les données objectives mais constituent un apport subjectif de la part des équipes de quartier par rapport à la vie du quartier.

2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Nous avons rassemblé les différentes priorités des partenaires impliqués dans la politique de sécurité de la zone dans un tableau appelé 'tableau d'argumentation'. Il a été le support scientifique présenté lors du Conseil Zonal de Sécurité afin d'orienter les membres dans le choix des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017.

Afin de constituer ce tableau, une liste des différents partenaires impliqués dans la politique de sécurité de la zone et dans l'élaboration du Plan Zonal de Sécurité a été établie.

Un courrier a été envoyé à chacun d'entre eux. Celui-ci leur expliquait le but de la démarche et leur demandait de nous fournir une liste de 10 priorités, classées par ordre d'importance, liées à leur politique de sécurité.

A côté des priorités, en matière de sécurité, formulées par les partenaires locaux, notre attention va aussi vers le 'Plan d'optimisation des services de police' récemment présenté par la Ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet et approuvé par le Comité ministériel restreint¹⁵ et plus spécifiquement vers les buts formulés pour la police intégrée (12 points d'amélioration) et d'autre part vers les buts à atteindre par la police locale, soit:

- Améliorer le processus de recrutement et la formation
- Renforcer les effectifs sur le terrain
- Renforcer la capacité de financement des zones de police locales
- Améliorer le fonctionnement des zones de police locales
- Commission permanente de la police locale

Un autre texte, soit la GPI 74¹⁶ concerne 'la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au sein des services de police' a été source d'inspiration dans la conception du plan.

¹⁵ Annexe 13: Plan d'optimisation des services de police.

¹⁶ Annexe 14 : GPI 74

2.5 Déploiement du corps de police

2.5.1 Capacité en personnel

CADRE OPÉRATIONNEL

Effectif minimal	Cadre organique		Effectif réel			Déficit par rapport au cadre organique
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit par cadre	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données	
CO	76	21/12/2011	93	87	01/01/2013	11
CM	159	21/12/2011	85	79,1	01/01/2013	-79,9
CB	450	21/12/2011	523	503,9	01/01/2013	53,9
CA	114	21/12/2011	102	93,9	01/01/2013	-20,1
TOTAL	796		803	763,9		-32,1

* Moins les absents pour motif de santé, personnel à temps partiel à 80%, à 50% et personnel en indisponibilité

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Effectif minimal	Cadre organique ¹⁷		Effectif réel			Déficit par rapport au cadre organique
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit par cadre	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données	
Niv A	17	21/12/2011	20	20	1/01/2013	3
Niv B	18	21/12/2011	11	11	1/01/2013	-7
Niv C	77	21/12/2011	56	52,3	1/01/2013	-24,7
Niv D	40	21/12/2011	69	62,4	1/01/2013	22,4
TOTAL	152		133	145,7		-6,3

* Moins les absents pour motif de santé, personnel à temps partiel à 80%, à 50% et personnel en indisponibilité

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE CALOGISATION

Actuellement, il n'y a pas au sein de la zone de police Midi de plan global mis en place dans le cadre de la « Calogisation ».

2.5.2 Organigramme

Il s'agit de l'organigramme avec la répartition en FTE à la date du 01/01/2013¹⁸.

¹⁷ Annexe 15: Arrêté du Gouverneur – Approbation de la décision du Conseil de police relative à la modification du cadre opérationnel, administratif et logistique du personnel.

¹⁸ Annexe 16: Organigramme au 01/01/2013 et liste d'abréviation.

2.6 Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1 La mise en œuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT¹⁹

TRAVAIL DE QUARTIER

Date d'enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
1/01/2013	216533	54 (=216533/4000)	217 (CP, INPP, INP, AGP)	10	217h0 x 1520 h = 329840 hh
Norme: 1 agent de quartier pour 4000 habitants					
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons: La norme est de 54 agents de quartiers et le nombre réel d'agents en fonction est de 217. La norme est atteinte.					

« La fonction travail de quartier consiste en l'offre d'un service de police visible, accessible et contactable, qui dans son fonctionnement est orienté au maximum vers les besoins et attentes de son environnement. Cette fonction est organisée sur la base d'une répartition géographique du territoire de la zone, tenant compte des circonstances locales et de la densité de la population » (arrêté royal du 17 septembre 2001 modifié par l'arrêté royal du 16 octobre 2009). Le territoire de la zone de police Midi se divise en quatorze zones géographiques dénommées quartiers et 3 divisions.

Missions des Quartiers²⁰

- En accord avec les principes de « police de proximité », être la pièce centrale de l'organisation en matière de gestion de la problématique policière locale et disposer, pour ce faire, en fonction des spécificités locales et des moyens qui lui sont propres, du soutien de la direction de la division et du soutien des directions opérationnelles et fonctionnelles de la zone
- Assurer la sécurité et le maintien de l'ordre au niveau du quartier
- Satisfaire aux devoirs émanant des autorités judiciaires sauf compétences spécifiquement attribuées et aux enquêtes ou suites d'enquêtes à la demande de services internes ou externes (mariages blancs, enquêtes de moralité, autorisation de détention d'arme à feu, ...)
- Connaître les problèmes d'insécurité et de criminalité et prendre les mesures nécessaires sur le plan de la prévention, de la répression et du maintien de l'ordre et organiser de manière proactive les actions (SOL-SOQ) qui s'imposent en collaboration avec la direction de la police administrative (D.PA)
- Porter une attention active à la détection de situations problématiques dans le quartier et participer à leur résolution
- Assurer la fonction d'accueil, y compris la rédaction des plaintes comptoirs pour les services territoriaux désignés par le Chef de corps
- Assurer l'ensemble des missions administratives de police des quartiers (contrôle des inscriptions, des mouvements de population, appui aux huissiers de justice, « avis police »...) dans le respect des règles édictées par la circulaire définissant les tâches administratives incompatibles à la fonction de police
- Assurer une surveillance générale de la circulation routière dans le quartier
- Assurer une présence effective sur le terrain, de sorte que le personnel de quartier soit visible et facilement contactable par la population
- Signaler à la hiérarchie ou aux autorités locales (via la hiérarchie) toute information relevante ou dysfonctionnement qui n'est pas de la compétence spécifique du quartier
- Etablir des contacts étroits avec la population, les commerçants, et les responsables de la vie associative locale

¹⁹ Source chiffres : liste de personnel de la zone 5341 – 01/01/2013

²⁰ Annexe 17: Organisation Générale du Corps de police – ZP 5341 - 14/02/2012 –P.31

- Participer à des actions planifiées et apporter du renfort à d'autres services pour des missions opérationnelles de police judiciaire ou administrative ou lors d'évènements

ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week- end/fériés	
1/01/2013	3	10	7 jours/ 7 et 24h/24h	tous les WE et jours fériés	21 personnes spécifiques sont prévues + remplacement par les Q ou INT. Minimum 21h0 x1520 h = 31920 hh
<p><u>Norme:</u> 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique</p> <p>Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons: Présence physique 24h/24h dans 3 commissariats + accueil dans 7 commissariats de quartier (de 7h à 19h36). La norme est atteinte.</p>					

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

La fonctionnalité intervention consiste à apporter une réponse, dans un délai approprié, à tout appel qui requiert une intervention policière sur place. Cette réponse, selon les cas et le contexte (gravité, urgence, nature des faits) sera immédiate ou différée ; dans ce dernier cas le requérant sera informé des raisons et des délais. Dans chaque zone, cette fonction est organisée de manière permanente et un Officier de police administrative et judiciaire est soit sur place, soit contactable et rappelable (arrêté royal du 17 septembre 2001 modifié par l'arrêté royal du 16 octobre 2009)

Missions²¹

- Veiller, à l'aide des moyens mis à sa disposition, à la mise en œuvre efficace et efficiente et au développement qualitatif de la « fonctionnalité intervention » telle que décrite ci-dessus
 - Assurer la surveillance permanente du territoire
 - Assurer la garde permanente (accueil et devoirs d'enquête)
 - Gérer et coordonner le personnel des groupes d'intervention et de garde en appui (mission spécialement déléguée à Dir adj INT)
 - Organiser et assurer les transferts des détenus (mission spécialement déléguée à Dir adj INT)
 - Coordonner et superviser le personnel du Corps de sécurité (mission spécialement déléguée à Dir adj INT)
 - Veiller à la qualité globale du travail judiciaire presté par le personnel de la direction et au respect des procédures
 - Veiller à la diffusion et à la bonne prise de connaissance des instructions par le personnel (briefing informatisé)
 - Informer le personnel sur les matières liées à la sphère de compétences de la direction, y compris en ce qui concerne les modifications légales et réglementaires (veille documentaire, INTRANET,...)
 - Faire bénéficier le personnel de son expertise
 - Favoriser les partenariats tant en interne qu'en externe et apporter l'appui opérationnel de la direction lorsque celui-ci s'avère nécessaire
 - Participer aux réunions d'état-major et aux réunions RESO
- Le service d'intervention travaille sous la direction générale 'Intervention' (Dir INT).

²¹ Annexe 17: Organisation Générale du Corps de police – ZP 5341 - 14/02/2012 –p.17

Elle est composée de :

- Les Groupes d'Intervention et de Garde (GIG) – 7 GIG :
 - o Les Services Permanents de Garde (SPG) – 7 équipes par Division
 - o le Service Permanent d'Intervention 1^{er} District (INT/1 – Anderlecht)
 - o le Service Permanent d'Intervention 2^{ème} District (INT/2 – Saint-Gilles et Forest)
- la Brigade Anti-criminalité (INT/BAC - Zone)
- la Brigade d'Appui (INT/BAP - Zone)

Les Groupes d'Intervention et de Garde coordonnent les Services Permanents de Garde et les Services Permanents d'Intervention :

Les Services Permanents de Garde actent les interventions urgentes sur le territoire de la zone, assurent le suivi urgent des affaires ainsi qu'un appui aux services de garde des commissariats de quartier (acter les plaintes et interventions en matière judiciaire et en assurer le suivi ; prendre les mesures urgentes en matière de police administrative ; venir en appui des commissariats de quartier en matière de « plaintes comptoir »). Ils assurent une fonction d'accueil dans les 3 commissariats généraux des divisions, en dehors des heures pendant lesquelles le service du quartier est prévu.

Les Services permanents d'intervention INT/1 (pour la division 1) et INT/2 (pour les divisions 2 et 3) ont pour fonctions et missions :

- de mettre en œuvre les équipes d'intervention mobiles sur le territoire de la zone en fonction des possibilités et des nécessités. Elles effectuent une mission sur ordre du DPZ (Dispatching Zonal) ou d'office, lorsque les circonstances l'exigent.
- d'assurer une surveillance permanente du territoire de la zone.

Les équipes d'intervention se trouvent sous l'autorité du Dir. SPG de garde pendant la durée des prestations.

Le Directeur de l'Intervention assure l'organisation générale des Services Permanents d'Intervention. Chaque district dispose de 7 brigades d'intervention. Au total, pour la zone il y a donc 14 brigades d'intervention. Ces brigades travaillent selon un horaire établi sur 8 semaines. Sauf directives contraaires ou circonstances particulières, elles opèrent sur le territoire de leur(s) division(s).

La Brigade Anti-Criminalité n'intervient de manière réactive que pour des faits de criminalité grave comme le hold-up, la prise d'otage, les délits où des armes sont utilisées, la demande explicite d'assistance pour des faits graves.

La BAC assistera les services opérationnels à l'occasion d'interventions d'envergure planifiées, accompagnées de perquisitions, d'observations et d'arrestations.

La BAC assure des missions proactives sur l'ensemble du territoire de la zone.

La BAC assure également :

- le transfert des détenus des prisons vers le palais.
- le transfert vers les postes frontières (extraditions)

La Brigade d'Appui ne dispose pas de son propre personnel. Ce sont les équipes d'interventions d'INT/1 et INT/2 qui assurent en dehors de leur fonction d'intervention, une fonction d'appui. Cette fonction comprend :

- la mise à disposition de Dir. INT où le personnel est mis en œuvre pour des missions spécifiques ou des services d'ordre organisés par Dir. INT ou BCO.
- l'intégration dans une autre brigade d'intervention comme renfort, sur ordre de Dir. INT.
- de suivre une formation dans le cadre de la formation continue.

La Brigade Canine, qui ressort sous la direction DPA (Police administrative), travaille dans le cadre général des missions de la Direction Opérationnelle mais assure plus particulièrement la surveillance dans les bois, parcs, espaces verts, quartiers résidentiels, galeries commerciales, édifices religieux, etc... Elle effectue des actions préventives dans des quartiers difficiles, elle effectue des missions spécifiques telles que des recherches, identifications, drogues, elle collabore en matière de maintien de l'ordre (grands rassemblements).

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre (shift)	Nombre	Heures de mise en oeuvre	
01/01/2013	Total 7 GIG composé : - DIR (2) - 3 SPG : Div1 (4) Div2 (4) Div3 (2) - 2 INT : Dist 1 (12) Dist 2 (11)	Horaires de garde 7j/7j 24h/24h : 7h00 – 12h30 12h30 – 21h30 21h30 – 7h00			13 (GIG) + 80 (SPG) + 153 (INT) + 6 (coach) = 252 252 x 1520 = 383.040
01/01/2013			BAC 23 eff. : Moyenne de 2-3 équipes de 2 par shift	6h-14h 10h-20h ou 12h-22h	23x1520 = 34.960
01/01/2013			<u>W-Canine</u> 18 eff. : Moyenne de 2 équipes de 2 par shift	Matin Après-midi (horaire variable)	18x1520 = 27.360
01/01/2013			<u>Roulage</u> 14 motards + 9 Cipol eff. : Moyenne de 2-3 Cipol et 3 motards par shift	06h30 – 14h 13h – 20h30 Pas le WE et jours fériés Sauf 2 mot. samedi de 06h30 à 12h30	32x1520 = 48.640
Norme: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine					
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons: La norme est atteinte					

ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui/non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones	
1/01/2013	Oui	X		(3 hô x 1520 h)= 6080 hh
<u>Norme:</u> 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons: Il y a 3 collaborateurs rappelables (garde alternée) au sein de la zone. La norme est atteinte.				

Missions²²

- Remplir les missions telles que définies par la circulaire GPI 58 concernant l'assistance policière aux victimes
- Sensibiliser et former les policiers à l'assistance aux victimes (y compris l'annonce de décès) et uniformiser les pratiques et les modalités d'intervention en la matière
- Apporter assistance urgente aux victimes d'infractions, accidents ou catastrophes, qui se produisent sur le territoire de la zone, ayant eu des conséquences physiques, émotionnelles ou matérielles, avec un accent particulier pour les victimes les plus gravement affectées
- Accueillir, assister, accompagner, informer, orienter et soutenir ces victimes ou leurs proches
- Accueillir, assister, accompagner, informer, orienter et soutenir les collègues policiers lors de situations de victimisation et/ou de crises émotionnelles très graves
- Effectuer le suivi en ce qui concerne les victimes ne résidant pas sur le territoire de la zone de police et prendre contact avec le service d'assistance aux victimes du lieu du domicile de la victime si une intervention non urgente s'avère nécessaire
- Orienter la victime, si nécessaire, vers un conseiller en techno prévention
- Effectuer dans le cadre d'une assistance non urgente une vérification journalière des listes des interventions en vue d'un contact éventuel
- Etablir et maintenir le contact avec les instances d'aide et d'assistance aux victimes, participer aux structures de concertation et identifier les synergies possibles
- Formuler en collaboration avec Dir PRX toute proposition d'amélioration de la prise en charge des victimes
- Rassembler, inventorier et mettre régulièrement à jour les informations et les coordonnées nécessaires en matière d'assistance et d'aide aux victimes et les mettre à la disposition des collègues policiers
- Développer des actions de prévention de la victimisation en collaboration avec les services du corps de police

²² Annexe 17 : Organisation Générale du Corps de police – ZP 5341 - 14/02/2012 – P.38

RECHERCHE ET ENQUETES LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
01/01/2013	932	802	75	6 *	81 hô x 1520 h = 123120
<p>Norme: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global >ou= à 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine.</p> <p>Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons: La norme est de 10% de 802 = 80,2. 81 effectifs effectuent du travail de recherche dans la zone. La norme est atteinte.</p> <p>* Dans le service Lois spéciales/Cellule Mariage Blanc, 6 FTE effectuent de la recherche dans le cadre de la lutte contre le Mariage Blanc.</p>					

La Direction enquête et recherche (D.SER) est chargée d'assurer la fonction de recherche et d'enquête locale conformément à l'article 6 de l'arrêté royal du 17 septembre 2001. Elle se compose de la recherche locale (SER/RL), de la recherche locale / jeunesse (SER/RLJ) et du carrefour d'information local (SER/CIL)²³.

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Système de permanence: Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération interzonale	Oui
		Non		Non
		Oui	Dans un accord de coopération interzonale	Oui
		Non		Non
Date enregistrement des données	OPJ	Oui		
		Non		Non
1/01/2013				
<p>Norme: 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence Si la permanence n'est pas garantie, formulez-en les raisons: La permanence est garantie par un officier OPJ-OPA de semaine. Ils sont joignables et rappelables. En plus, sont présents, 24h/24h, un officier OPJ-OPA qui dirige les GIG et, en journée, un total de 87 commissaires de police qui sont répartis dans les différents services. La norme est atteinte.</p>				

La **Direction Police Administrative** (D.PA) gère principalement la prévention des infractions, la protection des personnes et des biens ainsi que le maintien de l'ordre public

²³ Annexe 17 : Organisation Générale du Corps de police – ZP 5341 – p.46-55

Missions²⁴ :

- Informer les autorités administratives et l'ensemble du corps de police sur les événements liés à la gestion négociée de l'espace public
- Délivrer des avis sur toute demande d'organisation d'évènement sur le territoire de la zone de police ayant un impact sur l'occupation de l'espace public
- Assurer le maintien de l'ordre à l'occasion de grands rassemblements
- Gérer le renfort fédéral et la capacité hypothéquée
- Organiser la surveillance de locaux ou d'institutions à risque
- Participer à l'élaboration du PGUI (plan général d'urgence et d'intervention), informer les acteurs internes et organiser des exercices et formations en interne dans cette matière
- Etre la direction de référence en matière de PGUI dans la zone de police
- Organiser la participation à des exercices en matière de PGUI
- Créer un réseau d'échange d'informations avec les partenaires externes
- Travailler en partenariat avec les directions et services
- Veiller à la formation des membres du personnel en matière de techniques de maintien de l'ordre
- Informer le personnel sur les matières liées à sa sphère de compétences, y compris en ce qui concerne les modifications légales et réglementaires
- Faire bénéficier le personnel de son expertise

Organisation :

- Un directeur (Dir PA)
- La cellule « info » (PA/INFO)
- Le bureau central des opérations (PA/BCO)
- Le service des opérations (PA/OPS)

La cellule « info » (PA/INFO) – Missions :

- Recueillir et traiter, dans le respect des prescriptions légales, les informations relatives à des événements, des groupements et des personnes, présentant un intérêt concret pour l'exécution des missions de police administrative et notamment en matière de terrorisme et d'extrémisme
- Etablir les partenariats et les contacts utiles pour l'exécution de leurs missions
- Intervenir en appui lors d'événements spontanés et de manifestations
- Participer à des escortes et des missions de protection rapprochée
- Etre le service de référence et de contact en matière de Tags
- Suivre et gérer les événements liés aux activités des clubs de football des divisions nationales de la zone de police, y compris la gestion des spotters (INFO/FOOT)

Le bureau central des opérations (PA/BCO) – Missions :

- Préparer l'ensemble des opérations particulières (services d'ordre) sur le territoire de la zone de police, à savoir, les effectifs nécessaires (déterminer uniquement la capacité – pas de désignation), le matériel et la mise en place du personnel pour chaque événement prévisible (manifestations, fêtes, courses cyclistes, meetings, matchs de football, etc.) ou à la suite d'un événement imprévisible (par exemple, catastrophe, émeute ou grève)
- Développer et gérer les instruments de mesure de l'activité pour rendre compte aux autorités policières et administratives
- Tenir à jour un calendrier des événements prévisibles via le site de la DPA
- Gérer un tableau général comprenant les effectifs disponibles avec la liste complète des adresses privées, moyens de contact, etc.
- Proposer à la direction de la police administrative un dispositif opérationnel adéquat en fonction des événements
- Etablir les ordres opérationnels généraux (SOZ) et vérifier les ordres de service concernant les services d'ordre locaux (SOL) et en assurer le suivi
- Appuyer sa direction en matière de PGUI

Le service des opérations (PA/OPS) – Missions :

- Participer à la direction des opérations de maintien de l'ordre
- Superviser et coordonner le travail de la canine (OPS/K9)

²⁴ Annexe 17 : Organisation Générale du Corps de police – ZP 5341 – p.11

· Orienter les patrouilles préventives de la brigade canine (ainsi que de la cavalerie) en fonction des besoins en matière de lutte de la criminalité.

AUTRES SERVICES OPÉRATIONNELS

DIRECTION TRAFIC

Par son action, la Direction trafic contribue au quotidien à la mobilité et à la sécurité routière conformément à la fonctionnalité circulation (arrêté royal du 17 septembre 2001 modifié par l'arrêté royal du 16 octobre 2009).

Date enregistrement des données	Nombre effectifs opérationnels réels	Nombre effectifs CALogs réels	Capacité sur base annuelle
1/01/2013	42	3	68400

Missions²⁵ :

- Assurer toutes les missions liées à la fonctionnalité « roulage »
- Améliorer la mobilité par la régulation du trafic
- Formuler en concertation avec différents partenaires des propositions d'amélioration de l'aménagement de l'espace public visant à assurer la sécurité des usagers, à assurer la fluidité de la circulation, y compris en matière de transports en commun, et le stationnement optimal
- Lutter contre l'insécurité routière
- Assurer des actions de prévention en matière de sécurité routière et participer à des événements liés à sa sphère d'activité
- Mener le plan d'action roulage (plan zonal de sécurité)
- Informer le personnel sur les matières liées à sa sphère de compétences, y compris en ce qui concerne les modifications légales et réglementaires
- Faire bénéficier le personnel de son expertise

Elle est composée d'une Brigade Trafic (TRA/OC), d'une Brigade motocycliste (TRA/OM), d'un service Technique de Circulation (TRA/T), d'un Bureau Administratif du trafic et des amendes (TRA/A) et d'un Bureau Dépannage (TRA/D).

La Brigade Trafic (TRA/OC) a pour mission de surveiller, contrôler et réguler le trafic dans les principales artères de communication et, en particulier, lors d'événements importants planifiés ou inopinés, d'effectuer des patrouilles préventives de circulation, de constater, d'initiative ou sur réquisition, les infractions de roulage et les accidents de la circulation, de renseigner et prodiguer des conseils et des recommandations aux citoyens. Dans le cadre de leurs interventions, les membres de la brigade trafic, sont placés sous l'autorité opérationnelle des CdS INT/GIG en dehors des heures de services habituelles de D.TRA,

La Brigade motocycliste (TRA/OM) a les mêmes missions que la Brigade trafic avec en plus les missions de participer à des escortes et d'intervenir un appui à la brigade trafic.

Le Service technique de la circulation (TRA/T) a pour mission de procéder à des études techniques de circulation ; de procéder au suivi et au contrôle des chantiers établis sur la voie publique ; d'être un partenaire dans la politique de la circulation et du stationnement ; de rendre des avis et faire des études en matière de circulation routière et d'occupation de la voirie ; de gérer et mettre à jour les plans de l'ensemble des voiries de la zone et d'enregistrer les réservations temporaires en matière de la voie publique et les véhicules présente au moment de la pose de la signalisation.

Le bureau administratif du trafic et des amendes (TRA/A) a pour missions de tenir le secrétariat et l'administration de D.TRA, de procéder à la gestion centralisée des infractions de roulage constatées, de

²⁵ Annexe 17 : Organisation Générale du Corps de police – ZP 5341 – p.40

tenir les statistiques en matière de circulation routière et de gérer les radars automatiques fixes et procéder à des contrôles de vitesse avec radar mobile.

Le Bureau dépannage (TRA/D) a pour missions de contrôler et suivre tous les dossiers en matière de véhicules dépannés et/ou saisis, suite à une infraction de roulage, suite à des mesures de police administratives, ou suite à des mesures de police judiciaire en concertation le contentieux et de prendre les initiatives utiles pour remédier aux problèmes récurrents, en ce compris la communication des bonnes pratiques.

MISSIONS ET TÂCHES À CARACTÈRE FÉDÉRAL

- MFO2 relative au mécanisme de solidarité entre zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative.

En 2012, la zone a fourni 3302h de prestations, dans le cadre de la Capacité hypothéquée (Hycap).

Dans le cadre des matches de football des clubs de la zone de 1^{ère} et 2^{ème} division (FC Anderlecht et l'Union Saint-Gilloise) en déplacement, la zone a fourni pour l'année 2012 :

	Effectifs	Heures/hommes
RSCA	339	2426,5
Union Saint-Gilloise	5	30
TOTAL	341	2456,5

- Participation au programme d'entraînement « Training Hycap » MFO2²⁶
- MFO3 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative.
Un gestionnaire fonctionnel « en titre » est responsable de la qualité et dirige une équipe de gestionnaires fonctionnels et de gestionnaires fonctionnels adjoints.
L'enregistrement des PV au moyen de l'ISLP fait partie de l'alimentation de la Banque de données nationale. Nous disposons également d'un service codage qui vérifie la qualité des PV. Le service du BCO s'occupe de la gestion et de la qualité de toutes les informations opérationnelles relatives aux événements prévus par cette directive.
Il existe au sein de la zone une directive interne qui garanti l'écolage concernant la MFO3, cette directive est consultable sur l'ISLP.
- MFO4 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.
Les escortes sont effectuées par les brigades d'intervention de la zone.
- MFO5 relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers.
Protection de personnes et institutions qui par leur nature ou leur valeur symbolique peuvent faire l'objet d'une menace particulière. Ces missions ne sont pas uniquement exécutées par des services centralisés mais également par le personnel de quartier.
- MFO6 relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'informations de l'arrondissement (CIA)
Transmission sous forme de rapport d'information (RIR) ou de RAR de toutes les données d'interventions aux services fédéraux.
2 membres du personnel de la zone est détaché au CIA.
2 membres du personnel de la zone sont détachés au CIC.
- La Circulaire des Procureurs généraux COL2/2002, du 7 mars 2002, organisant la répartition des tâches, la collaboration, la coordination et l'intégration entre la police locale et la police fédérale en ce qui concerne les missions de police judiciaire (en vigueur le 1^{er} mars 2002)

²⁶ Annexe 18 : Annexe C de la MFO2 – Concept intégré « Training HyCap ».

Divers accords avec la police fédérale existent pour un appui du laboratoire, de la cellule disparition dans le cadre des disparitions inquiétantes et pour les meurtres ayant lieu sur le territoire de la zone (présence et appui durant 24h). La zone midi prévient également la police fédérale dans le cas de certains meurtres et de certains vols à main armée. La mise en place de personnes de référence et de points centraux de contact pour les disparitions, le terrorisme, la violence intrafamiliale, etc. ... a eu une influence positive pour la coordination entre la police locale et fédérale concernant la police judiciaire.

- Procédure relative à l'évaluation de menace suite à une extraction/transport de détenus (Directive du Ministre de la justice du 13/12/2001)

On peut considérer au sein de la zone qu'un temps plein est consacré à l'organisation, la préparation et l'évaluation de la menace suite à une extraction/transport de détenus.

- Procédure relative à l'extraction/transport de détenus et le transfert de personnes arrêtées (Directive du Ministre de la Justice du 13/12/2001)

Dans ce cadre, la zone a consacré, en 2012, environ 19.000 heures/hommes au transport et au transfert de personnes arrêtées.

- Dans le cadre des FIPA, la zone a participé à 10 actions en 2012 pour un total de 3152,75 heures/hommes.²⁷

²⁷ Annexe 19 : Liste des actions FIPA 2012

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ

Priorités du Plan National de Sécurité 2008-2011:

<i>Priorités dans le domaine de la sécurité :</i>
Les délits de violence graves
Les délits patrimoniaux
La criminalité économique et financière
La production, le trafic de drogue ainsi que la criminalité liée à la drogue
La criminalité informatique grave
La criminalité environnementale grave
La violence intrafamiliale/intra conjugale
La délinquance juvénile (jeunes=jusqu'à 25 ans inclus) et la criminalité dont les jeunes sont victimes
Le terrorisme
La traite et le trafic d'êtres humains
La sécurité routière
Les nuisances et la criminalité de rue

Dans le domaine de la sécurité, notre zone a contribué à la majorité des priorités prévues dans le Plan National de Sécurité au travers des plans d'action et des points d'attention du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.

Certaines priorités n'ont pas été retenues par le Conseil Zonal de Sécurité. Il faut noter à ce sujet que certains phénomènes se retrouvent transversalement dans d'autres catégories qui elles ont bien été reprises :

- Les délits de violence grave

Cet intitulé n'a pas été repris comme tel mais se retrouve partiellement dans le plan d'action Criminalité de rue où il est question de vol avec violence et d'agression.

- Les délits patrimoniaux

Il en va de même qu'en supra où le plan d'action 'criminalité de rue' s'attaque à plusieurs formes de vols (vol dans véhicule, de véhicule, avec violence, à la tire).

- Production et trafic de drogue et la criminalité liée à la drogue

La drogue qui était un point d'attention dans le plan précédent n'a pas été retenue au PZS 2009-2013 considérant qu'une cellule spécialisée au sein du Service Enquête et Recherche traite en travail journalier cette matière.

- La criminalité informatique grave (ICT)

Cette priorité nationale n'a pas été présentée parmi les choix au niveau du Conseil Zonal de Sécurité parce que la zone ne dispose pas de l'outillage et du « know-how » pour s'attaquer à ce phénomène. Ceci n'empêche que l'on collabore avec la police fédérale en la matière (via travail journalier).

- Violence intra familiale – conjugale

Le Conseil zonal de sécurité a considéré que la législation actuelle en vigueur (COL 3 – 4 de 2007) avait déjà structuré la problématique et la façon de s'y attaquer. Notre zone dispose d'une personne de référence qui traite la matière en travail journalier.

La sécurité routière a fait partie de notre PZS 2009-2012 dans le cadre d'un plan d'action spécifique lié au roulage.

En ce qui concerne la traite des êtres humains, la zone a développé un point d'attention orienté d'avantage vers la problématique des marchands de sommeil, phénomène important principalement dans la commune de Saint-Gilles.

Le terrorisme et l'extrémisme ont fait l'objet d'un point d'attention ajouté par la suite dans le PZS. Les mesures afin de satisfaire à la PLP 37 sont d'applications au sein de notre zone.

Les vols dans habitations ayant fait l'objet d'une augmentation ont également été intégrés dans les points d'attention de notre PZS. Les Vols dans habitations, le vandalisme ainsi que d'autres phénomènes importants dans la zone ont fait et font l'objet d'une attention hebdomadaire sous forme de rapport d'analyse et de cartographie permettant d'orienter les patrouilles sur le territoire de la zone.

Le trafic de drogue fait également partie des points d'attention de notre PZS étant donné l'ampleur du phénomène principalement aux alentours de la gare du midi.

En matière d'environnement, la zone a également effectué des actions dans le cadre d'un point d'attention particulier orienté vers les dépôts clandestins et les permis d'environnement des garages.

La création de différent(e)s cellules/services spécialisé(e)s (cellule 'Mariages Blancs' – Cellule 'Info' – Cellule 'Bandes Urbaines' – Cellule 'Décrochage scolaire' – Service 'Proximité') permet d'assurer un suivi journalier de plusieurs priorités nationales.

MISSIONS ET TÂCHES EN FAVEUR DE TIERS

En 2011 et 2012, 250 heures (12 événements) ont été prestées en faveurs de tiers. Le détail de ces prestations se trouve en annexe 17.

2.6.2 La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL

La procédure décrite dans la version précédente du plan zonal de sécurité reste d'application. Elle n'est cependant plus prise en charge par le service Formation mais par le service Recrutement. Ce dernier est donc chargé de l'accueil des nouveaux membres du personnel, appelés 'stagiaires'.

Depuis le 23 mai 2008, une instruction générale n°19²⁸ prévoit l'accueil des nouveaux membres du personnel de la zone de police Midi en vue de mettre l'accent sur le sentiment de valorisation des nouveaux collaborateurs.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : FORMATION

La formation continue est une des priorités de la zone. Un centre de formation propre à notre Zone est implanté depuis 2005 rue des Lapins, à Anderlecht. Le complexe dispose d'un stand de tir de 50, de salles de cours, une classe consacrée à l'informatique et une salle consacrée pour l'apprentissage des techniques d'autodéfense et d'intervention. Le centre dispose également depuis 2006 d'une piste de circulation, réservée aux élèves des écoles primaires, afin de les familiariser avec les règles de la circulation routière.

Sa localisation le rend parfaitement adaptée à son but, à savoir le poumon vert de la zone de police, entouré de champs, à proximité des pistes de promenade avec parcours de santé, ainsi que des étangs de Neerpede. La pratique de sports extérieurs, dans les environs immédiats du centre, ne pose dès lors aucun problème.

Le service de formation est chargé de l'organisation et/ou la coordination de toutes les formations du personnel, internes ou externes, obligatoires ou libres, prévues légalement et de tout ce qui s'y rapporte²⁹.

²⁸ Annexe 20 : Instruction Générale n°19 - Accueil des nouveaux membres du personnel – accompagnement – présentation des services – distribution du matériel

Aperçu des tâches du service de formation :

- l'organisation et la présentation des formations internes sélectionnées par le Chef de Corps. Ces formations sont dispensées par des instructeurs de la zone ou par des experts (police fédérale, école de police,...)
- Demande de reconnaissance des formations reconnues comme barémiques
- Inventaire des formations suivies par les membres du personnel
- Vérification du respect des dispositions légales en matière de formations obligatoires (exercices de tirs, formation barémique...)
- Gestion des contacts avec les écoles de police et les autres centres de formation
- Coordination des formations externes
- Gestion des installations de tir
- Gestion de l'armement individuel, l'armement collectif et l'armement spécifique du corps de police et l'étude de toutes les problématiques en la matière
- Organisation des exercices de tir
- Organisation des cycles de stage pour les aspirants et les stagiaires
- Elaboration d'un vade-mecum, appelé 'Vade-mecum BRUMI' à disposition du personnel sur le réseau.

En 2012, il y a eu 407 sessions de cours, avec 1731 heures données et 11586 heures suivies.

IMPLÉMENTATION DU PROGRAMME « GALOP » (GESTION ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE DU PERSONNEL)

Ce programme commun à tous les services de la police intégrée a pour but d'offrir un outil complet et performant à tous les services des ressources humaines.

Ce programme permet de gérer tous les aspects de la carrière du membre du personnel (prestations, congés, avancements, formations, équipement individuel... etc.).

Quatre membres du personnel sont actuellement affectés à temps plein à l'encodage des prestations dans le programme. Deux autres membres du personnel sont affectés partiellement à la mise à jour des données individuelles.

Au cours de l'année 2013, l'implémentation du programme au sein de la zone Midi a connu des avancées importantes :

- tous les membres du personnel ainsi que la plupart de leurs données individuelles (date de naissance, date d'entrée en service, les différentes mutations... etc.) ont été encodées dans le système.
- les collaborateurs/trices du service du personnel ont suivi la formation nécessaire à l'utilisation du programme
- des accès ont été attribués aux différents chefs de service afin qu'ils puissent consulter certaines données relatives aux membres de leur personnel (prestations, congés...).

ENGAGEMENT

La direction Human Ressources a été renforcée en août 2012 par l'engagement d'une chef de service Personnel.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La Zone de Police dispose depuis 2008 d'un service interne de prévention et protection au travail (SIPPT).

Ses missions consistent à :

- Développer une politique de prévention et de détection des risques au travail
- Proposer les améliorations nécessaires aux conditions de travail
- Conseiller le Chef de corps en matière de prévention et de protection au travail (conseiller en prévention)
- Veiller au respect des prescriptions du RGPT, de la loi sur le bien-être sur les lieux de travail, des prescriptions en matière de médecine du travail ainsi que des autres législations dans ce cadre général et effectuer les tâches qui en découlent

²⁹ Annexe 21: Rapport 2012 du Service Formation de la Zone de Police Midi.

- Établir les rapports sur le fonctionnement du SIPPT (rapport mensuel pour le Comité de concertation de base, rapport annuel pour le Ministre du travail, rapport annuel interne,...) et les fiches d'accident du travail
- Présenter ces rapports au Comité de concertation de base
- Etudier la vérification des installations utilisées et les déclarations d'accident de travail afin de formuler les propositions nécessaires
- Participer à la commission d'achat et rendre un avis sur l'achat d'habillement, de matériel de protection et pour chaque mesure concernant l'amélioration des conditions de travail
- Etablir un rapport après la livraison du matériel et avant sa mise en service
- Faire prendre les mesures urgentes afin de remédier aux risques constatés ou rapportés
- Donner ou organiser les formations nécessaires en matière de prévention et de sécurité sur les lieux de travail
- Encadrer les secouristes (premiers secours) et équipiers de première intervention et veiller à leur formation
- Organiser la visite des bâtiments de la zone de police avec le service externe de prévention et de protection au travail (SEPPT) et les syndicats
- Participer aux réunions du Comité de concertation de base
- Apporter son appui aux membres du personnel désignés comme « personnes de confiance » en matière de harcèlement moral ou sexuel.

Ci-joint le Plan Global de prévention (2014-2018), approuvé par le Chef de Corps, avec 6 axes d'attention³⁰ :

1. La sécurité
2. La santé
3. L'amiante
4. Le bien-être
5. La formation de la ligne hiérarchique
6. L'environnement

MANAGEMENT DES MOYENS

DIRECTION FINANCES ET LOGISTIQUE

La vacance du poste de Directeur Finances et Logistique a souvent été évoquée comme un frein à certains projets. Depuis le 1^{er} août 2013, ce poste est assuré. Il n'empêche que la période actuelle est une période de transition vers l'accomplissement des missions qui sont dévolues au Directeur Finances dans les descriptions de fonction. Il y a d'abord lieu de faire un inventaire des procédures en cours afin de les réactualiser (ou de les rédiger !).

Actuellement, la priorité a été mise sur les procédures comptables. De nouvelles procédures sont mises par écrit et des propositions de simplifications administratives sont acceptées par le Collège de police (ex : l'accord de principe de certains remboursements afin qu'ils ne fassent pas tous l'objet d'une décision séparée).

L'accent est mis sur la professionnalisation des services concernés et sur le travail transversal. Il y a lieu de définir des processus afin que chacun sache la pertinence de l'étape où il intervient. D'autre part, des mécanismes de contrôle internes doivent encore être implémentés.

Il n'empêche que des initiatives individuelles constructives ont été mises sur pied avant l'arrivée de ce directeur comme la gestion informatisée du magasin et des commandes faites par celui-ci. De telles initiatives doivent être soutenues mais aussi étendues à d'autres domaines.

La Direction Finance est composée d'un Directeur et de 5 Services :

- Service comptabilité
- Service Marchés Publics
- Service Matériel et Moyen (Charroi / Equipement)

³⁰ Annexe 22 : Plan Global de prévention 2014-2018

- Service Télématique
- Service Infrastructure

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS ET EXCEPTIONNELS

- Transformation des cellules du commissariat D (afin de rencontrer les normes d'amélioration des complexes cellulaires cf. une GPI – augmentation du nombre possible de détenus – augmentation de la sécurisation)
- Extension du réseau caméra
- Remplacement et centralisation des alarmes intrusion
- Remplacement et centralisation des alarmes incendie
- Modernisation des ascenseurs
- Désignation d'un architecte pour l'aménagement des bureaux à la formation

GESTION DE LA TÉLÉMATIQUE

Le service télématique de notre zone a pour missions :

- Gérer les installations, les réseaux de communication et les réseaux informatiques ainsi que les serveurs
- Sécuriser les réseaux et veiller à la sauvegarde des données
- Collaborer avec le gestionnaire fonctionnel et la police fédérale à la gestion des banques de données informatisées et à l'attribution des accès
- Gérer le matériel informatique (hardware et software), le matériel téléphonique, les radios, les fax et les photocopieuses (en leasing ou non), et les contrôles d'accès. Cette gestion implique la tenue de l'inventaire, la gestion des stocks, la localisation et/ou l'attribution du matériel, l'entretien et la maintenance. Gérer le volet technique des systèmes d'alarmes de la zone de police.
- Gérer et commander les consommables (cartouches, toner, piles, ...)
- Gérer le réseau TETRA (abonnements, activations, désactivations, programmation, gestion des pertes et vols de radios, contacts avec ASTRID SA)
- Conseiller et assister le personnel en matière de télécommunication, informatique et téléphonie (helpdesk et garde permanente)
- Assurer un appui pour les caméras de surveillance, principalement pour l'extraction d'images enregistrées
- Etablir le cahier des charges (volet technique) pour l'acquisition de matériel télématique hors contrat cadre
- Assurer les contacts avec les firmes extérieures et suivre les chantiers dans son domaine de compétence
- Gérer les achats télématiques via le contrat cadre PolFed et ForCMS
- Assurer les contacts avec le Service Center de la Police fédérale via l'application ARTEMIS
- Procéder à des interventions techniques et des aménagements techniques de locaux : tirage de câblages supplémentaires, connexions de PC, imprimantes réseau, téléphones et fax
- Participer en tant que partenaire à des projets de développements d'outils informatiques et à leur suivi
- Participer au réseau des gestionnaires fonctionnels et techniques des zones bruxelloises

En annexe, vous trouverez le listing des différentes applications disponibles dans notre zone³¹

MANAGEMENT DES PROCESSUS

DIRECTION QUALITÉ ET GESTION OPTIMALE

La direction « qualité et gestion optimale » (QGO) est chargée de promouvoir une vision « qualité » au sein de la zone sur base des principes de la police de proximité (CP1), et sur les concepts « d'excellence dans la fonction de police » (CP2) et de « maîtrise interne de l'organisation » (CP3).

Pour ce faire, cette direction développe des procédures utiles au bon fonctionnement de la zone de police, aussi bien au niveau de l'organisation que de ses missions.

Sans faire usage d'une méthode de description de processus (par exemple : OMP police belge), une approche « processus » est utilisée par l'analyse des différentes activités nécessaires pour fournir à l'organisation en général ou à certains de ses acteurs des produits structurés de qualité.

³¹ Annexe 23 : Applications informatiques gérées par la télématique.

La direction QGO procure également un appui aux autres directions dans le développement de procédures de qualité.

Donnons pour exemples récents l'appui au développement des différentes possibilités de GALoP (logiciel de gestion administrative et logistique) au sein de la zone, l'appui à la mise en place des nouvelles obligations légales liées à Salduz, la mise en place du registre informatisé ECROUS (privations de liberté), l'appui au développement de l'intranet Brumintra@, ... Pour chacun de ces exemples, une procédure particulière, conforme à l'approche « processus », a été formalisée.

Les différentes procédures de travail sont rappelées ou élaborées et diffusées envers le personnel de la zone par l'intermédiaire des notes internes et par le 'vade-mecum Brumi'. Lorsque des confusions au niveau des procédures existent dans certains domaines, la direction QGO tente de clarifier la situation et de diffuser une version définitive de la procédure à mettre en œuvre.

2.7 Coopération

2.7.1 Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale³²

PROTO-035 Ref PLP 27: 4.2.2.5. Beheer van de oproepen/Gestion des appels (centres de communication) - Brussel/Bruxelles 5339 5340 5341 5342 5343 5344

PROTO-036 Ref PLP 27: 4.2.2.1. Interventie/Verlenen van bijstand -Brussel/Bruxelles ZP 5340 5341

PROTO-037 Ref PLP 27: 4.2.2.7. Allerlei: verdeling onderzoekstaken/Autres : Répartitions des tâches d'enquête au stade de l'instruction - Brussel/Bruxelles ZP 5339 5340 5341 5342 5343 5344

PROTO-038 Ref PLP 27: 4.2.2.5. Beheer van de oproepen/Gestion des appels - Brussel/Bruxelles ZP 5339 5340 5341 5342 5343 5344

PROTO-145 Ref PLP 27: 4.2.2.7.Allerlei: bewaking en overbrenging van gedetineerden/Autres : Garde et transfèrement des détenus Brussel/Bruxelles Vlaams-Brabant - ZP 5339 5340 5341 5342 5343 5344 5400 5401 5402 5403 5404 5405 5406 5407 5408 5409 5410 5411 5412 5413 5414

PROTO-187 Ref PLP 27: 4.2.2.4. Handhaving van de openbare orde/Maintien et rétablissement de l'ordre public en matière d'événements supra zonaux - Brussel/Bruxelles (26/01/2004) - ZP 5339 5340 5341 5342 5343 5344

PROTO-259 Ref PLP 27: 4.2.1.7. Gebruik van infrastructuur en middelen/Utilisation de l'infrastructure et des moyens - Brussel/Bruxelles ZP 5342 5343

PROTO-269 Ref PLP 27: 4.2.2.7. Allerlei : Veiligheid in openbare vervoermiddelen/Autres: sécurité dans les transports en commun - Brussel/Bruxelles ZP 5339 5340 5341 5342 5343 5344

Protocole d'accord concernant la fréquence d'alerte dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles (01/07/2004) - ZP 5339 à 5344 – Dirco Bruxelles – Dirju Bruxelles – Dirco Adj. Bruxelles-Asse – SPC - SPC/Métro - UPC Brabant

Protocole d'accord des 6 zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de direction opérationnelle (08/05/2004) - Zone 5339 à 5344

³² Les différents protocoles se trouvent en annexe 24.

Protocole d'accord des 6 zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de flagrants crimes et délits (08/05/04) – Zone 5339 à 5344

Protocole d'accord entre les zones de police 5339, 5340, 5341, 5342 et 5344 en matière de programmation opérationnelle du CAD – ASTRID (26/12/2007)

Protocole d'accord « Alerte police » pour la Région Bruxelles-Capitale (02/12/2005) – Accord de coopération particulier pour la Région Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'annonce et de l'organisation de l'alerte de police – Zone 5339 à 5344 – Dirju – Dirco – Procureur du Roi – WPR Brabant – SPC Bruxelles – SSPR – Dirco adj. Bruxelles-Asse – CIC Bruxelles

Vaststelling van de verkeersongevallen waarbij een politievoertuig betrokken is (27/11/2002) – Zone 5340-5341

Protocole d'assistance mutuelle et de renfort entre les zones de police de la Région de Bruxelles – Capitale en cas d'événements ou de manifestations inopinés (18/11/2009) (Collège)

Convention avec les établissements de soins du réseau Iris sur la problématique des personnes « vues & examinées » (30/11/2009)(Conseil)

Convention avec la Direction générale de l'Appui et de la Gestion de la Police fédérale sur les modalités de la mission d'appui de la Police fédérale au profit de la Zone « Midi » (09/02/2010) (CDC)

Convention avec l'E.R.I.P. quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (30/03/2010) (Collège)

Protocole avec la Police judiciaire fédérale de Bruxelles en vue de la mise à la disposition de la PJF de trois membres du personnel de la Zone « Midi » (12/05/2010) (Collège)

Convention avec les zones de police de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles et les services de la Police fédérale pour la recherche d'une méthodologie de gestion correspondant à la spécificité bruxelloise des tâches policières prévues par le législateur dans le cadre de l'article 23 de la LFP (09/09/2010) (CDC)

Convention avec la Zone « Marlow » quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (16/09/2010) (Collège)

Convention avec le service « GIS » de la Police fédérale quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (16/09/2010) (Collège)

Convention avec l'E.R.I.P. quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (19/01/2011) (Collège)

Convention avec le service « GIS » de la Police fédérale quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (19/01/2011) (Collège)

Convention fixant les modalités de mise à disposition du CRPA fédéral P3 (14/04/2011) (Etterbeek)

Protocole d'appui avec la Police fédérale pour les soins vétérinaires aux chiens de la Brigade canine de la Zone « Midi » (08/06/2011) (Collège)

Convention avec le service « Police de la circulation » de la Police fédérale quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (28/09/2011) (Collège)

Convention avec le Service d'Intervention spécialisée de la Police fédérale quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (28/09/2011) (Collège)

Convention de coopération avec la Police fédérale sur l'appui de la PJF à la Zone « Midi » (25/04/2012)

Convention avec la Direction des Unités spéciales (« CGSU ») de la Police fédérale quant à l'utilisation du stand de tir de la Zone « Midi » (27/12/2012) (Collège)

2.7.2 Autre type de coopération - protocoles avec partenaires non policiers et tiers³³

Concertation Provinciale de sécurité « Transports en commun » - Convention de partenariat entre le Procureur du Roi de Bruxelles, le Procureur général près de la Cour d'appel, le Gouverneur, les Bourgmestres de l'arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale, le Service de Coordination et d'Appui de la Police Fédérale de Bruxelles, les 6 Zones de police Bruxelloises, la Police des chemins de fer section Bruxelles de la Police fédérale, la STIB, De Lijn, la TEC et la SNCB (16 novembre 2005)

Charte de collaboration entre la STIB Délégation Sûreté et Contrôle (S&C) et la Zone de police 5341 'Midi' 2006/2007

Protocole de la concertation du 29 juin 2006/26 septembre 2007 visant à déterminer l'emplacement et les circonstances d'utilisation des appareils fixes fonctionnant automatiquement en l'absence d'un agent qualifié, destinés à assurer la surveillance sur la voie publique de l'application de la loi relative à la police de la circulation routière et des arrêtés pris en exécution de celle-ci – Zone Midi – Dirco – Procureur du Roi – Bourgmestre-Président du Collège de police – Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Mobilité et des Travaux publics.

Convention pour un droit d'occupation – ZP Midi et STIB – 8/07/2008

Convention annuelle (2008-2009) relative aux obligations du RSCA pour les rencontres de football disputées au stade Constant Vanden Stock (01/07/2008) RSC Anderlecht – Responsable sécurité RSCA – Zone Midi – Service d'Incendie et d'aide médicale urgente de la région de Bruxelles-Capitale – La croix rouge de Belgique.

Convention sur le règlement des paiements des interventions du service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) (Juin 2004) – Zone Midi – SIAMU

Convention de collaboration pour l'enlèvement et la garde en fourrière d'animaux trouvés (21 mai 2008) – Zone Midi – Asbl VETAS

Convention avec la S.T.I.B. - Adaptations (16/002/2009) (Conseil)

Convention avec l'I.B.S.R. sur un partenariat en matière de Sécurité routière (22/04/2009) (Collège)

Convention avec tout partenaire quant aux conditions de location de la voiture – tonneau (26/08/2009) (Collège)

Convention de transaction avec la société Arista (10/05/2010) (Conseil)

3 conventions avec les communes d'Anderlecht, Forest et Saint-Gilles portant sur les gardiens de la paix (09/06/2010) (Collège)

3 conventions avec les communes d'Anderlecht, Forest et Saint-Gilles sur mise à disposition périodique de membres du personnel de la Commune respective en vue d'effectuer des travaux d'entretien des jardins des bâtiments affectés à la Zone « Midi » (09/06/2010) (Collège)

Convention avec la Commune d'Anderlecht portant sur la remise en état du Commissariat de Cureghem (28/06/2010) (Conseil)

³³ Annexe 24

Convention avec la Commune d’Anderlecht portant sur la remise en état du Commissariat de La Roue
(28/06/2010) (Conseil)

Convention avec l’Union Saint-Gilloise en matière de sécurité lors des matches de football (07/07/2010)
(Collège)

Convention relative aux obligations du R.S.C.Anderlecht pour les rencontres de football disputées au Stade Constant Vanden Stock durant la saison 2010 – 2011 (09/07/2010) (CDC)

Convention avec le Foyer forestois quant aux modalités d’utilisation d’une caméra de surveillance
(16/09/2010) (Collège)

Convention avec la S.A. Omnimo portant sur le placement d’une antenne sur le toit d’un immeuble sis à Forest, Place de l’Altitude Cent (22/10/2010) (Collège)

Convention avec les trois communes portant sur la reconversion de PC portables appartenant à la Zone « Midi » (22/10/2010) (Collège)

Déclaration d’intention pour la sécurité dans les gares de Forest – Est et Forest – Midi (16/02/2011) (CDC)

Déclaration d’intention pour la sécurité dans la gare de Bruxelles – Midi (16/02/2011) (Anderlecht) (CDC)

Déclaration d’intention pour la sécurité dans la gare de Bruxelles – Midi (16/02/2011) (Saint-Gilles) (CDC)

Adhésion au marché de télécommunications « IRISnet 2 » - Mandat donné au Gouvernement de la Région de Bruxelles – Capitale (15/06/2011) (Conseil)

Convention relative aux obligations du R.S.C.Anderlecht pour les rencontres de football disputées au Stade Constant Vanden Stock durant la saison 2011 – 2012 (25/07/2011) (CDC)

Contrat avec la S.A. « DEFBelgium » d’entretien de la détection incendie du Commissariat Bréart
(19/09/2011) (CDC)

Convention avec la commune d’Anderlecht relative au financement de travaux supplémentaires à Com. H
(12/03/2012) (Conseil)

Convention avec le Foyer saint-gillois sur le bail de neuf ans de Bureaux (16/04/2012) (Conseil)

Convention avec « De Lijn » et la commune de Saint-Gilles sur l’installation et l’utilisation de caméras de surveillance dans la station de bus de Bruxelles – Midi (25/04/2012) (Collège)

Convention de collaboration avec la commune d’Anderlecht relative à la médiation locale
(14/05/2012) (CDC)

Convention avec la S.T.I.B. réglant l’accès au réseau métro pour les agents des zones de police par les portillons de service (24/05/2012) (CDC)

Convention relative aux obligations du R.S.C.Anderlecht pour les rencontres de football disputées au Stade Constant Vanden Stock durant la saison 2012 – 2013 (24/07/2012) (CDC)

Convention avec le C.I.R.B. quant à la souscription aux parts sociales de la scl « IRISnet » (18/12/2012)
(Conseil)

2.8 Synthèse de l'affectation de la capacité

Nous avons réalisé une synthèse de l'affectation de la capacité sur base des prestations du personnel de l'année 2012 en prenant en compte le personnel présent dans la zone au 31 décembre 2012.

La capacité est ici exprimée en heures et non en FTE. Sur base d'une année complète à raison de 1702h³⁴/personne, nous y avons soustrait les jours de maladie et nous y avons ajouté les heures supplémentaires prestées.

Nous nous sommes principalement basés sur la répartition des services dans l'organigramme et les fonctions de ces services afin de réaliser ce tableau des capacités. En effet, actuellement, il nous est impossible de détailler davantage les différentes activités des services de la zone car nous ne disposons pas (ou plutôt il n'est pas utilisé de tel manière) d'un système de gestion de la capacité nous permettant de faire ressortir ces éléments. Le système PPP qui était utilisé auparavant uniquement pour la comptabilisation des heures prestées et des congés est en plein développement. En effet nous commençons graduellement à utiliser les fonctionnalités du programme GALOP.

Toutefois, dans la partie en italique et grisée du tableau, on retrouve certaines affectations de capacité qui nous ont été facilement accessibles. Attention, ces éléments NE SONT PAS additionnés dans les sous totaux du tableau, ils doivent être considérés comme un détail d'information supplémentaire concernant les différentes matières.³⁵

³⁴ 1702 heures = 38h x 52 semaines – (36 jours de congé x 7heures36min)

	Année de référence (2012)		
	Heures	% de la capacité disponible	
Contribution fédérale	Lignes de crédit MFO 2 bis		
	<i>HYCAP-Arrosol</i>	3.302	0,21%
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaire du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed)		
	<i>FIPA</i>	3152,75	0,20%
	Participation au CIA (LPI, art. 105bis) - MFO 6	9831	0,63%
	Participation au CIC (LPI, art. 96bis) - MFO 6	3323	0,21%
	Contribution à la MFO3	63158	4,03%
Sous-total contribution fédérale	76.312	4,87%	
Déploiement local	Travail de quartier	366030	23,37%
	Accueil	33185	2,12%
	Intervention	525239	33,53%
	Recherche et enquête locales	91426	5,84%
	Jeunesse	40842	2,61%
	Gestion du maintien de l'ordre	57995	3,70%
	Circulation et contrôle de la circulation	86675	5,53%
	Dispatching zonal	54771	3,50%
	Assistance aux victimes	5161	0,33%
	Médiation	1717	0,11%
	Prévention	8472	0,54%
	Police administrative (lois spéciales et locales)	27460	1,75%
	Ecolage externe	11973	0,76%
	Sous-total déploiement local	1310946	83,70%
Stratégie et politique	Direction	3544	0,23%
	Appui à la direction	9600	0,61%
	Préparation et développement du PZS et de la politique policière	9878	0,63%
	Management et processus	8009	0,51%
	Communication	3496	0,22%
	Sous-total Stratégie et politique	34527	2,20%
Management des collaborateurs	Gestion du personnel	17634	1,13%
	compétences	11467	0,73%
	Gestion conflit interne - Contrôle interne	12054	0,77%
	Prévention au travail	1665	0,11%
	Sous-total management des collaborateurs	42820	2,73%
Management des moyens	Préparation et développement du budget de police et des finances de la zone	12768	0,82%
	Gestion des contentieux (assurance,...)	4434	0,28%
	Gestion de la logistique	71530	4,57%
	Gestion de la télématique	12953	0,83%
	Sous-Total management des moyens	101685	6,49%
Capacité total disponible de la zone	1.566.290	100%	

3. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1 Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation et leçons à tirer

3.1.1 Evaluation



Plan d'action 'Criminalité de rue'



Définition globale (objectif stratégique):

L'on pourrait considérer que chaque acte malveillant commis sur la voie publique est qualifiable de « criminalité de rue ».

Définition particulière (objectifs opérationnels):

- Le vol dans véhicule (sac-jackings inclus)
- Le vol avec violences
- Le vol de véhicule
- Le vol à la tire
- Le vandalisme
- Actes de violence dans les transports en commun

Objectif global 2009-2012 :

Par une approche intégrale et intégrée, qui trouve son origine dans les piliers de la police orientée vers la communauté, freiner la tendance à la hausse des phénomènes et, si possible, aboutir à une diminution pour l'année 2012 par rapport à l'année de référence 2008. Opter pour une vision « qualité » en passant de l'efficacité à l'efficience.

Evaluation

L'approche structurée des phénomènes sécuritaires faisant partie de la définition particulière de 'criminalité de rue' a clairement porté ses fruits. Le tableau 1 démontre une diminution importante des faits enregistrés dans bon nombre de ces phénomènes:

Tableau 1:

PZ BNG 26/04/2013	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution Moyenne pondérée en %
Vol dans ou sur véhicule	9.614	8.576	6.034	6.274	5.406	-13%
Vol à la tire	2.331	2.205	2.352	3.226	3.079	8%
Dégradation de la propriété	2743	2772	2597	2527	2494	-2%
Vol avec violence sans arme	1.880	1.623	1.818	2.439	2.277	7%
Vol à l'arraché	2.118	1.756	1.402	1.638	1.583	-6%
Sacjacking dans une voiture	1.248	1.044	752	657	496	-20%
Vol de voiture	732	666	555	583	486	-9%
Vol de vélo	206	267	270	452	355	19%
Vol à main armée	352	380	335	328	291	-4%
Vol de moto	72	138	93	143	112	23%
Vol de vélomoteur	45	80	78	89	82	20%
Carjacking	32	35	49	37	25	-7%
Vol dans les garages	9	26	19	15	8	*
Homejacking	2	5	2	0	1	*

Le tableau 1 indique que l'approche structurée - via le Plan Zonal- de certains phénomènes sécuritaires importants a donné **des résultats très positifs** dont:

- Une baisse du nombre de vols dans véhicules au fil des années (évolution moyenne depuis 2008) de 13 %.
- Les sac-jackings enregistrés ont diminué en moyenne de 20%.
- Les vols à main armée ont vu une baisse de 4%.
- Le vol de sacs à main a diminué en moyenne de 6%.
- En ce qui concerne les dégradations de propriétés, celles-ci ont diminué de 2%.

Malgré nos efforts certains phénomènes présentent une tendance moyenne à la hausse :

- En moyenne, les vols à la tire ont augmenté de 8%. Signalons ici que les campagnes de sensibilisation incitant les victimes à déposer plainte, ont probablement influencé les chiffres.
- Une évolution à la hausse des deux-roues a été constatée, soit les motos (23%), les vélomoteurs (20%) et les vélos (19%). La popularité grandissante de l'usage des deux roues en ville n'y est sûrement pas étrangère.
- Les vols avec violences (en général) ont augmenté de 7%. Cette tendance est commune à toutes les zones de l'Arrondissement.

En tant que zone de police, nous nous engageons à:

- Suivre de près les phénomènes ; tendre vers –au moins- une stabilisation de la situation actuelle ; et mieux encore : engager au mieux la capacité existante afin de tenter de faire diminuer encore les tendances.

Suite à la hausse des délits commis avec violences sur les transports en commun, ceux-ci ont été inclus dans la définition particulière de 'criminalité de rue'.

Le tableau 2 cite l'évolution des faits enregistrés par grandes catégories et ayant été commis sur les transports en commun :

Tableau 2

Zone 5341 Faits sur transports (sans poste eurostar) Top 5	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012 en %	Evolution 2008/2012 en %
Vol et extorsion	2725	2687	2734	3662	3.435	-6,20%	26,06%
Législation sur les étrangers	919	793	429	570	625	9,65%	-21,19%
Stupéfiants	458	278	132	134	160	19,40%	-42,45%
Infr. contre l'intégrité physique	203	212	222	200	192	-4,00%	-9,43%
Ivresse, alcool et distillation d'alcool	172	164	96	84	66	-21,43%	-59,76%

Ce point n'a été ajouté au plan d'action qu'en 2011. Les efforts fournis se répercutent déjà dans les chiffres de 2012. Ils ont un effet positif et marquent le début d'une **tendance à la baisse** au sein de cette catégorie. Certains faits présentent une augmentation (stupéfiants et législation sur les étrangers). Cette hausse est cependant due à la pro activité en ce domaine et soulignent plutôt le travail policier en la matière.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons conclure que le plan d'action 'criminalité de rue' a porté ses fruits en contribuant à la baisse globale des tendances:





Plan d'action 'Délinquance juvénile'

Définition globale (objectif stratégique) :

Il s'agit d'un comportement déviant d'un jeune (le PNS spécifie de moins de 25 ans), ayant commis un fait infractionnel (ou, pour les mineurs : d'un « fait qualifié » d'infraction).

Il peut s'agir de :

- Une infraction au code pénal ou autres lois spéciales (exemple : vol)
 - Cette problématique est aussi traitée transversalement dans les plans d'action « criminalité de rue » et « bandes urbaines », et vu la structure de notre organisation (affaires initiales traitées par GIG + affaires des mineurs (- 18) traitées par le service JEP), cet objectif ne sera pas retenu à ce niveau, mais traité dans les autres plans.
- Une infraction à la Loi sur la protection de la jeunesse. Comme il s'agit ici de mesures protectionnelles, qui sont déjà traitées spécifiquement par le service JEP, cet objectif n'est pas retenu à ce niveau (si ce n'est éventuellement des initiatives dans le plan d'action visant les parents)
- Un problème de scolarité.

Objectif global 2009-2012 :

Nous avons abordé la problématique en traitant les objectifs suivants :

→ Le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est bien souvent à l'origine d'un comportement déviant.

La prévention étant de mise en cette matière, il est utile de développer un plan d'action intégral et intégré.

Evaluation

Différentes actions ont été planifiées et réalisées avec succès dans le cadre de ce plan d'action.

Nous pensons ici à :

- La réalisation et la diffusion d'une brochure 'steaming' (appelé communément racket)
- Mise en ligne d'une adresse e-mail pour signaler les cas de 'steaming'
- Le traitement d'environ 770 dossiers (en moyenne) dans le cadre de l'absentéisme
- Réorientation vers les services sociaux compétant (en moyenne 77 par an)
- Optimiser les contacts avec les écoles au sein de la zone
- Une approche intégrée de la problématique 'drogue' réalisée via actions communes avec partenaires
- ...

Au vu de ce qui précède, nous pouvons conclure que le plan d'action 'délinquance juvénile' a porté ses fruits.





Plan d'action 'Sécurité Routière'

Objectif global 2009-2012 :

Depuis des années, la zone de police, ainsi que les autorités fédérales sont conscientes des problèmes qu'engendre la circulation. Le but est d'assurer et améliorer la sécurité des usagers de la voie publique sur notre zone. Il s'agit aussi de contribuer à satisfaire aux buts fixés par le fédéral, soit diminuer sensiblement le nombre de morts et de blessés sur les routes.

Définition particulière (objectifs opérationnels) :

Nous avons abordé la problématique en traitant les objectifs suivants :

- Objectif général (prévention, formation, campagnes de presse)
- Vitesse excessive et inadaptée
- Conduite en état d'imprégnation alcoolique
- Ceintures et équipements de sécurité
- Transport par route de choses
- Stationnement gênant ou dangereux
- Comportement agressif dans la circulation
- Accidents de week-end
- Prescriptions techniques
- Sécurité aux abords des écoles

Evaluation

Au sein du plan d'action 'Sécurité Routière' notre attention était double : d'une part faire diminuer le nombre d'accidents (avec ou sans blessés) et d'autre part s'attaquer aux causes de ces accidents :

- Investissement dans le mois "mois de la sécurité routière" annuel
- Participation active aux campagnes organisées par l'Institut Belge de la Sécurité Routière
- Attention particulière à la conduite agressive et le manque de civisme dans la circulation
- Annuellement, il a été enregistré une moyenne de 12000 excès de vitesse, 1320 usage du GSM au volant, 464 moyens de retenues pour les enfants, ...
- ...

Le tableau 3 montre une baisse du nombre d'accidents avec blessés, principalement légers.

Tableau 3:

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution moyenne par an en %
Accidents avec lésions corporelles	709	710	651	660	662	-1,8%
Nombre de morts	3	5	2	2	1	*
Nombre de blessés graves	39	38	57	52	42	-0,7%
Nombre de blessés légers	864	854	748	746	769	-3,2%
Nombre total de blessés	903	892	805	798	811	-2,8%

Au vu de ce qui précède, nous pouvons conclure que le plan d'action 'sécurité routière' a porté ses fruits.





Plan d'action 'Plan d'amélioration'

Définition particulière (objectifs opérationnels) :

Nous avons abordé la problématique en traitant les objectifs suivants :

- Identifier les « clients » internes et externes
 - Qui sont-ils ?
 - Que représentent-ils pour nous ?
 - Quelles sont leurs attentes ?
- Inventorier les processus existants
- Réaliser des analyses SWOT (strength-weakness-opportunities-threats)
- Réaliser des enquêtes de satisfaction
- Positionnement (via méthode EFQM – police belge) – non exécuté

Objectif global 2009-2012 :

Un plan d'amélioration global comprend plusieurs domaines et touche toutes les structures et procédures de la zone. Il se fixe dans le but d'obtenir une amélioration constante afin d'encore mieux servir le citoyen.

Evaluation

Tout au long de la durée du plan zonal 2009-2012, l'organisation a été examinée et des modifications structurelles et organisationnelles ont été apportées. Ceci dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'organisation policière:

- Mise en place d'un nouvel organigramme
- Règlement de l'organisation générale du Corps de Police
- Descriptions de fonction
- Analyse annuelle SWOT au sein de chaque service
- Séminaire stratégique annuel
- Création de la cellule 'bandes urbaines'
- Création cellule 'mariage blanc'
- Développement de la cellule recrutement et accueil des nouveaux arrivés
- Création de la cellule 'info' (terrorisme)
- Création de la cellule 'assistantes de concertation'
- Organisation de réunions pluridisciplinaires
- Création d'une commission de mutation interne
- Mise en place de la visioconférence et briefing opérationnel
- Création d'UNEUS
- Création d'ASA (documentation photographique)
- Mise à jour des fiches d'identification
- Responsabilité territoriale (Dir D)
- Amélioration des contacts avec les acteurs sociaux
- Parrainage dans les écoles
- Révision du système de suivi de la criminalité (MonitOrCrime)
- Développement de la techno-prévention (ROSACE)
- Développement des tâches et de l'orientation du CIL
- ...

Il est indiscutable que ces améliorations organisationnelles ont eu pour effet d'augmenter l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement policier.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons conclure que le plan d'action 'amélioration interne' a porté ses fruits.





Travail journalier

En plus des plans d'action, qui demandent une capacité supplémentaire, le travail journalier a été réorienté là où possible vers:

- Environnement et nuisances sociales
- TEH – Exploitation économique – Commerce illicite – Fraude Sociale
- Mouvance Urbaine – Bandes Urbaines
- Terrorisme – Extrémisme
- Atteinte à l'autorité

Afin d'aborder en profondeur ces phénomènes, plusieurs services spécialisés ont été créés. Citons les services 'Mariages Blancs', 'Bandes Urbaines', Cellule INFO, 'Lois spéciales',... qui continuent à travailler en partenariat dans la lutte contre ces phénomènes.

Il n'empêche que ces phénomènes ne sont pas l'apanage unique de services spécialisés mais l'affaire de tout le monde.

La création du service 'Proximité' permet d'intensifier les collaborations avec les différents partenaires et permet ainsi de mieux d'aborder les phénomènes de nuisances.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons conclure que les plans d'actions 'travail journalier' ont porté leurs fruits.



3.1.2 Leçons à tirer

Les chefs de projet qui ont été désignés exercent en même temps une autre fonction (donc le plan d'action ou point d'attention sont des casquettes supplémentaires) et la communication avec la base peut être améliorée.

Il est très important de bien définir les objectifs stratégiques à atteindre de façon à ne pas se trouver confronté dans le futur aux problèmes que l'on a connus, par exemple, au niveau des bandes urbaines, pouvant être considérées comme mouvances urbaines, ou à l'intitulé restrictif en matière de drogue, avec l'expression 'trafic de drogue'.

Au niveau de la charge de travail en matière de suivi, le fait d'avoir adopté quatre plans d'actions aurait pu sembler peu ambitieux mais s'est révélé réalisable.

Le Plan Zonal de Sécurité 2005-2008 était composé de 2 plans d'action et de 11 points d'attention (9 lors de l'élaboration du PZS mais 2 autres priorités sont venues s'ajouter par la suite).

3.2 Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1 Synthèse de l'argumentation

Comme expliqué dans le point « 2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes », nous nous sommes basés sur un tableau d'argumentation afin de répertorier et de classer les différentes attentes des partenaires impliqués dans la politique policière de notre zone.

Lorsque les différentes priorités ont été reçues, classées et regroupées par thèmes³⁶, nous avons pu effectuer un classement de celles-ci suivant l'ordre d'importance qui en résultait. Il est clair que deux approches différentes sont possibles : par phénomène ou par groupe d'auteurs.

Ce résultat ainsi que le tableau d'argumentation complet ont été présentés lors du Conseil Zonal de Sécurité du 13 novembre 2013.

Résultat du modèle d'argumentation (Résumé) – Classement des priorités (regroupées)

	Critères	
Phénomène	Criminalité de rue	1
	Nuisance/Environnement	2
	Atteinte aux biens	3
	Sécurité Routière	4
	Stupéfiants	5
	Atteinte aux personnes	6
	Fraude	7
Auteur	Mouvance et bande urbaine	1
	Délinquance Juvénile	2

Phénomènes	Classement
Violence dans les transports en commun	1
Vol par ruse	2
Vol dans ou sur véhicule	3
Vol à la tire	4
Vol avec violence sans arme	5
Vol de vélo	6
Vol de moto	7
Vol à main armée	8
Vol à l'arraché	9
Sac-jacking dans une voiture	10
Incivilités (Nuisances - comportement) Propreté	11
Dép.cland./Déchets/Environnement /Prop.Publ./Tags)	12
Nuisances sonores	13
Squats - SDF	14
Cambriolage dans habitation et entreprise	15
Sécurité Routière en général	16
Deals de rue	17
Trafic et traite des Etres Humains	18
Violence contre les métiers d'intérêt général	19
Fraude de cartes de paiement	20
Terrorisme et radicalisme (trafic d'armes, ...)	21
Mouvances et Bandes Urbaines	1
Délinquance Juvénile	2

³⁶ Voir note méthodologique du tableau d'argumentation annexe 25

Les membres du Conseil Zonal de Sécurité disposaient ainsi d'un maximum d'éléments afin d'opérer les choix des priorités 2014-2017³⁷.

Cinq priorités ont été retenues :

- **Les stupéfiants et plus précisément les « deals de rue »**
- **La criminalité de rue (Vol dans véhicule, vol avec violence, agressions, vol de véhicule, vol à la tire, vandalisme)**
- **La criminalité sur les transports en commun**
- **La sécurité routière**
- **Les nuisances et l'environnement**

Dans le chapitre 3.2.3 sur les objectifs stratégiques, vous trouverez les différentes priorités détaillées.

3.2.2 Le Plan National de Sécurité 2012-2016

Toutes les priorités nationales apparaissent dans notre tableau d'argumentation (parfois sous un autre terme générique).

Les priorités Nationales définies dans le Plan National de sécurité 2012-2016, sont les suivantes :

La criminalité en général et les phénomènes de criminalité prioritaires en particulier

- Vols à main armée
- Violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines
- Drogues
 - o Importation et exportation de cocaïne
 - o Production et trafic de drogues synthétiques et de cannabis
 - o Vente de stupéfiants (dealing)
- Trafic illégal des armes à feu
- Terrorisme
- Violence intrafamiliale et violence contre les femmes
- Traite des êtres humains
- Criminalité informatique
- Fraude
 - o Fraude sociale
 - o Fraude fiscale
 - o Fraude dans la gestion des déchets
- Effractions dans les habitations et autres bâtiments

³⁷ Annexe 26 : Slides du CZS du 13 novembre 2013

Sécurité Routière

- Vitesse excessive
- Conduite sous l'influence d'alcool ou de drogues
- Utilisation du GSM au volant
- Non port de la ceinture et non utilisation des sièges enfants
- Usagers faibles
- Motocyclistes
- Chauffeurs de camion et le transport lourd

Les points d'attention particuliers :

- Incivilités
- Atteintes à l'intégrité physique, en particulier à l'égard des femmes
- Détection (du blanchiment) des avantages patrimoniaux frauduleux et leur saisie maximale en vue de leur confiscation
- Transports publics
- Domaines récréatifs
- Pôles d'attraction touristiques
- ...

Toutes les autres priorités ont été présentées et soumises au choix du Conseil Zonal de Sécurité.

Certaines priorités n'ont pas été retenues par le Conseil. Il faut noter à ce sujet que certains phénomènes se retrouvent transversalement dans d'autres catégories qui elles ont bien été reprises.

- Les délits de violence grave

Cet intitulé n'a pas été repris comme tel mais se retrouve partiellement dans le plan d'action Criminalité de rue où il est question de vol avec violence et d'agression.

- Les délits patrimoniaux

Il en va de même que supra où le plan d'action 'criminalité de rue' s'attaque à plusieurs formes de vols (vol dans véhicule, de véhicule, avec violence, à la tire).

- Production et trafic de drogue et la criminalité liée à la drogue

La drogue qui était un point d'attention dans le plan précédent n'a pas été retenue cette fois-ci considérant qu'une cellule spécialisée au sein du Service Enquête et Recherche traite en travail journalier cette matière.

- Violence intra familiale – conjugale

Le Conseil zonal de sécurité a considéré que la législation actuelle en vigueur (COL 3 – 4 de 2007) avait déjà structuré la problématique et la façon de s'y attaquer. Notre zone dispose d'une personne de référence qui traite la matière en travail journalier.

3.2.3 Les objectifs stratégiques

OBJECTIFS STRATÉGIQUES – PLAN D'ACTION ET TRAVAIL JOURNALIER

L'exécution des plans d'actions dans le cadre des plans zonaux précédents préconisait au départ trois façons différentes d'approche :

- plan d'action (capacité supplémentaire)
- point d'attention (capacité déviée)
- travail journalier

Par la suite la notion « point d'attention » a été abandonnée.

Dans un but de rationalisation et d'efficacité, nous nous proposons d'aborder chaque objectif stratégique via deux volets :

- plan d'action (éventuelle capacité supplémentaire + capacité déviée)
- travail journalier

STUPEFIANTS – DEALS DE RUE

Définition globale (objectif stratégique) :

La production, le trafic et la consommation de produits illicites, sous forme de drogues, génère en plus d'un problème sociétal et de santé de multiples formes de nuisances ayant un très grand impact sur le sentiment d'(in)sécurité et la qualité de vie dans les quartiers.

D'un côté la Loi réprime cette forme de criminalité, alors que dans certains cas une tolérance de drogues douces a été instaurée (Circulaire de janvier 2005).

Il s'agit ici :

- D'infraction à la Loi du 24 février 1921 (adaptée à plusieurs reprises).
- Cette problématique peut être vue d'une façon transversale. En effet, les consommateurs, afin d'assouvir leurs besoins en consommation, utilisent des moyens financiers provenant souvent de formes de (petite) délinquance. Nous pensons ici à la criminalité de rue. L'âge –parfois très jeune– des consommateurs touche donc également à la délinquance juvénile. De plus, les attroupements génèrent un sentiment d'insécurité et tournent aussi dans la sphère des bandes et mouvances urbaines.

Définition particulière (objectifs opérationnels) :

Nous nous proposons d'aborder la problématique en traitant les objectifs suivants :

- Le deal de rue

Chacun a sa propre définition du « deal de rue ». Il s'agit d'une situation observée sur la voie publique. Il peut s'agir de vente au sens strict ; d'échanges ou de consommations en groupe.

L'approche de la définition dans le cadre du présent fera partie intégrante du plan d'action.

NOTE : les points énumérés dans chaque domaine EFQM ne sont pas exhaustifs. Le détail se retrouvera dans les objectifs opérationnels (liés aux plans détaillés)

Leadership

- Le Conseil Zonal de Sécurité et la direction de la Zone sont conscients de la problématique de la drogue. Ce thème est transversal et multidisciplinaire.
- La matière retient également toute l'attention du Ministre de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que du DIRCO, DIRJUD et Gouverneur.
- La direction libère une capacité nécessaire à l'exécution du plan d'action.
- La direction (à chaque échelon) restera ouverte à l'évolution de la situation et aux nouveautés en la matière.

Stratégie et politique

- Réaliser une analyse du phénomène et travailler en fonction des conclusions.
- Développer un plan d'action en partenariat.
- Déterminer les groupes cibles.
- Communiquer aux autorités responsables les situations à risque (écoles, Parquet, ...).
- Impliquer s'il échet les parents en attirant leur attention sur leur responsabilité.

Management des collaborateurs

- Formations en vue d'augmenter l'expertise et l'implication des collaborateurs en la matière.
- Sensibiliser les policiers à la qualité des procès-verbaux.
- Informer le personnel impliqué dans chaque action de ce plan (aussi rendre compte des résultats).

Management des moyens

- Prévoir les moyens nécessaires au bon déroulement du plan d'action.
- Eventuelle mise en œuvre d'une capacité supplémentaire ou déviée.
- Mettre à profit, optimiser et augmenter le rendement des moyens existants (ICT et autres).

Management des processus

- Décrire un processus pour définir, exécuter, suivre, évaluer et réorienter les objectifs opérationnels.
- Implémenter des bonnes pratiques et essayer d'augmenter la qualité du déroulement des processus.
- Formalisation et syntonisation des processus, dans le but d'augmenter la polyvalence des acteurs impliqués dans l'action.

Partenaires

- Internes (SER (cellule STUP et BU), Service Jeunesse, INT, SPG, STR, Quartiers, ...)
- SPF Intérieur – SPF Justice
- SLIV
- Les services de prévention des communes de la zone
- Les services communaux
- La Police Fédérale
- La Région de Bruxelles-Capitale
- Le DIRCO
- Le DIRJUD
- Le Parquet
- Les écoles (tous réseaux confondus)
- Les services de sécurité des transports en commun
- Diverses associations et asbl's
- ...

Suivi de l'objectif stratégique :

- Effectuer des évaluations des actions menées afin d'en connaître les effets.
- Si le besoin se fait sentir : réorienter les actions prévues suite aux conclusions de l'évaluation ou à un changement ou déplacement du phénomène.

Indicateurs :

- Nombre de contrôles par action et par mois.
- Nombre de procès-verbaux dressés.
- Mesure du nombre d'heures de contrôle et d'action.
- ...

Méthode – Outil de suivi

- RAO (rapport après opération).
- Développement du tableau de bord de suivi des indicateurs.
- Méthode Cockpit (évaluation).

- Evaluation semestrielle du plan d'action avec le chef de projet.
- Des enquêtes auprès d'un réseau de personnes de référence.

Fréquence de mesure :

- En fonction des indicateurs, la mesure s'effectuera :
 - Après chaque action spécifique.
 - Une fois par mois.
 - Une fois par semestre.
 - Une fois par an.
 - A tout moment ou le besoin s'en fait ressentir.

Facteurs critiques de succès :

- Avoir une vue détaillée sur la problématique.
- Disposer de la capacité nécessaire.
- Etre soutenu au niveau direction (à chaque niveau) et disposer d'un chef de projet motivé et volontaire.
- Disposer d'un plan détaillé d'action reprenant les objectifs opérationnels et les activités respectives.
- S'engager dans une collaboration franche avec les partenaires.
- Bonne communication (Sensibiliser les policiers à la problématique).

CRIMINALITÉ DE RUE

Définition globale (objectif stratégique):

L'on pourrait considérer que chaque acte malveillant commis sur la voie publique est qualifiable de « criminalité de rue ».

Il s'agit d'un comportement déviant, d'un individu ayant commis un fait infractionnel (ou pour les mineurs d'un « fait qualifié » d'infraction).

Au sens large il peut s'agir de :

- Une infraction au code pénal ou autres lois spéciales (exemple : vol)
- Une infraction au règlement général de police.
- En général : les nuisances sociales.

Il s'agit de comportements et d'infractions qui génèrent un sentiment d'insécurité. Ces comportements peuvent à certaines occasions prendre des proportions moindres ou plus importantes en fonction du lieu et du moment.

Définition particulière (objectifs opérationnels):

Nous nous proposons d'aborder la problématique en traitant les objectifs suivants :

- Le vol dans véhicule (sac-jackings inclus)
- Le vol avec violences
- Le vol de véhicule
- Le vol à la tire
- Le vandalisme

NOTE : les points énumérés dans chaque domaine EFQM ne sont pas exhaustifs. Le détail se retrouvera dans les objectifs opérationnels (liés aux plans détaillés)

Leadership

- Le Conseil Zonal de Sécurité et la direction de la Zone sont conscients du problème qu'amène le phénomène de délinquance de rue. Un monitoring de ces phénomènes avait déjà été mis en place dans le cadre du PZS précédent.
- La direction libère une capacité nécessaire à l'exécution du plan d'action.
- La direction (à chaque échelon) suivra l'évolution de la situation et tentera, le cas échéant d'implémenter des bonnes pratiques.

Stratégie et politique

- Réaliser une analyse du phénomène et travailler en fonction des conclusions.
- S'attaquer au phénomène au travers des réunions hebdomadaires (RESO = réunion stratégique opérationnelle)
- Déterminer les groupes cible.
- Orienter les services opérationnels en fonction de l'évolution de la criminalité. (ILP)
- Continuer les projets qui ont déjà fait leurs preuves (Carfoot, distribution de folders, télé-police, techno prévention)
- Améliorer la communication avec les partenaires concernés.

Management des collaborateurs

- Formations en vue d'augmenter l'expertise et l'implication des collaborateurs en la matière.
- Sensibiliser les policiers à la qualité des procès-verbaux et l'introduction des éléments de base directement dans le système ISLP.
- Diriger sur base des réunions RESO (Réunion stratégique opérationnelle - chaque jeudi) tous les services opérationnels et informer le personnel impliqué dans chaque action de ce plan (aussi rendre compte des résultats).

Management des moyens

- Prévoir les moyens nécessaires au bon déroulement du plan d'action.
- Mise en œuvre d'une capacité supplémentaire.
- Mettre à profit, optimiser et augmenter le rendement des moyens existants (ICT, cartographie et autres).

Management des processus

- Décrire un processus pour définir, exécuter, suivre, évaluer et réorienter les objectifs opérationnels.
- Implémenter des bonnes pratiques et essayer d'augmenter la qualité du déroulement des processus.
- Formalisation et syntonisation des processus, dans le but d'augmenter la polyvalence des acteurs impliqués dans l'action.

Partenaires

- Internes (Services de soutien, INT, INT/W, BAC, GIG, DIR D., SER, SER/J, TRA, BCO, STR, Aide aux victimes, ...)
- SPF Intérieur – SPF Justice
- SLIV
- Les services de prévention des communes de la zone
- Les services communaux (sanctionneurs amendes administratives)
- La Police Fédérale
- Le CIA
- La Région de Bruxelles-Capitale
- Le DIRCO
- La plate-forme d'analyse stratégique de Bruxelles
- Le Parquet
- Les écoles (tous réseaux confondus)
- Les services de sécurité des transports en commun
- Les pompiers
- Des commerçants locaux
- Diverses associations et asbl's

Suivi de l'objectif stratégique :

- Effectuer des évaluations des actions menées afin d'en connaître les effets.

- Si le besoin se fait sentir : réorienter les actions prévues suite aux conclusions de l'évaluation ou à un changement du phénomène.

Indicateurs :

- Nombre de procès-verbaux établis pour chaque phénomène et évolution par semaine.
- Nombre d'heures investies. (répression – prévention)
- Nombre de mises à disposition dans chaque rubrique.
- Nombre de dépliants distribués.
- Nombre de courriers personnalisés envoyé.

Méthode – Outil de suivi

- RAO (rapport après opération).
- Utilisation de la banque de données opérationnelle MONITORCRIME (suivi et cartographie de tendances de criminalité) déjà existante (affinage des données ISLP par phénomène)
- Utilisation du suivi hebdomadaire au niveau de l'Arrondissement (chiffres CIA)
- Utilisation du Baromètre de Criminalité (transmis par PolFed)
- Méthode Cockpit (évaluation)
- Etablissements de grilles temporelles de commission des faits
- Evaluation semestrielle du plan d'action avec le chef de projet.
- Une enquête auprès des quartiers sur l'évolution de la criminalité et des priorités.
- Constitution d'un réseau de personnes de référence consultable régulièrement.
- Constitutions d'albums photo spécifique d'auteurs connus en la matière

Fréquence de mesure :

- En fonction des indicateurs, la mesure s'effectuera :
 - Après chaque action spécifique.
 - Une fois par semaine
 - Une fois par mois.
 - Une fois par semestre.
 - Une fois par an.
 - A tout moment ou le besoin s'en fait ressentir.

Facteurs critiques de succès :

- Avoir une vue détaillée sur la problématique.
- Disposer de la capacité nécessaire.
- Etre soutenu au niveau direction (à chaque niveau) et disposer d'un chef de projet motivé et volontaire.
- Disposer d'un plan détaillé d'action reprenant les objectifs opérationnels et les activités respectives.
- S'engager dans une collaboration franche avec les partenaires.
- Bonne communication (Sensibiliser les policiers à la problématique).

CRIMINALITE SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN :

Définition globale (objectif stratégique) :

L'on pourrait définir la notion de transport en commun comme : "Tout moyen de transport (gratuit ou payant) en groupe de personnes, en site propre ou sur la voie publique".

Plus communément, nous retiendrons les moyens de locomotion mis à disposition sur le territoire de notre zone : train, métro, tram, bus.

La problématique est complexe puisqu'elle comprend des phénomènes (toute forme de criminalité, de vandalisme et d'incivisme) déclinés sur des lieux (stations train et métro, arrêts de bus et de tram – aussi bien en sous-sol qu'en surface) et répartis sur des tranches horaires différentes.

- Cette problématique peut être vue d'une façon transversale. En effet, elle englobe toutes les formes de criminalité. Nous pensons ici à la criminalité de rue. Le lieu de commission des faits est ici prépondérant.

Définition particulière (objectifs opérationnels) :

Nous nous proposons d'aborder la problématique de deux points de vue :

- La prévention (par une présence accrue)
- La répression

Des moyens supplémentaires (sous forme de personnels supplémentaires) ont été mis à disposition des zones de la Région. Un plan coordonné, s'articulant sur les analyses récurrentes orientera notre action.

L'approche de la définition dans le cadre du présent fera partie intégrante du plan d'action.

NOTE : les points énumérés dans chaque domaine EFQM ne sont pas exhaustifs. Le détail se retrouvera dans les objectifs opérationnels (liés aux plans détaillés)

Leadership

- Le Conseil Zonal de Sécurité et la direction de la Zone sont conscients de la problématique.
- La matière retient également toute l'attention du Ministre de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que du DIRCO, le Gouverneur et bien-entendu les sociétés de transports en commun.
- La direction libère une capacité nécessaire à l'exécution du plan d'action.
- La direction (à chaque échelon) restera ouverte à l'évolution de la situation et aux nouveautés en la matière.

Stratégie et politique

- Réaliser une analyse du phénomène et travailler en fonction des conclusions.
- Développer un plan d'action en partenariat.
- Déterminer les groupes cibles.
- Communiquer aux autorités responsables les situations à risque (SPC, Parquet, ...).

Management des collaborateurs

- Formations en vue d'augmenter l'expertise et l'implication des collaborateurs en la matière.
- Sensibiliser les policiers à la qualité des procès-verbaux.
- Informer le personnel impliqué dans chaque action de ce plan (aussi rendre compte des résultats).

Management des moyens

- Prévoir les moyens nécessaires au bon déroulement du plan d'action.
- Eventuelle mise en œuvre d'une capacité supplémentaire ou déviée.
- Mettre à profit, optimiser et augmenter le rendement des moyens existants (ICT et autres).

Management des processus

- Décrire un processus pour définir, exécuter, suivre, évaluer et réorienter les objectifs opérationnels.
- Implémenter des bonnes pratiques et essayer d'augmenter la qualité du déroulement des processus.
- Formalisation et syntonisation des processus, dans le but d'augmenter la polyvalence des acteurs impliqués dans l'action.

Partenaires

- Internes (DPA, Quartiers, SER, Service Jeunesse, INT, SPG, STR, ...)
- SPF Intérieur – SPF Justice
- SLIV
- POLFED – SPC
- CIA Bruxelles
- Les services de prévention des communes de la zone
- Les services communaux
- La Police Fédérale en général
- La Région de Bruxelles-Capitale
- Le DIRCO
- Le DIRJUD
- Le Parquet

- Les services de sécurité des transports en commun
- Diverses associations et asbl's
- ...

Suivi de l'objectif stratégique :

- Effectuer des évaluations des actions menées afin d'en connaître les effets. Le service analyse du DIRCO a été mandaté afin de fournir une analyse trimestrielle sur la Région Bruxelles Capitale.
- Si le besoin se fait sentir : réorienter les actions prévues suite aux conclusions de l'évaluation ou à un changement ou déplacement du phénomène.

Indicateurs :

- Nombre de contrôles par action et par mois.
- Nombre de procès-verbaux dressés.
- Mesure du nombre d'heures de contrôle et d'action.
- ...

Méthode – Outil de suivi

- RAO (rapport après opération).
- Développement du tableau de bord de suivi des indicateurs.
- Méthode Cockpit (évaluation).
- Evaluation semestrielle du plan d'action avec le chef de projet.
- Des enquêtes auprès d'un réseau de personnes de référence.

Fréquence de mesure :

- En fonction des indicateurs, la mesure s'effectuera :
 - Après chaque action spécifique.
 - Une fois par mois.
 - Une fois par semestre.
 - Une fois par an.
 - A tout moment ou le besoin s'en fait ressentir.

Facteurs critiques de succès :

- Avoir une vue détaillée sur la problématique.
- Disposer de la capacité nécessaire.
- Etre soutenu au niveau direction (à chaque niveau) et disposer d'un chef de projet motivé et volontaire.
- Disposer d'un plan détaillé d'action reprenant les objectifs opérationnels et les activités respectives.
- S'engager dans une collaboration franche avec les partenaires.
- Bonne communication (Sensibiliser les policiers à la problématique).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Définition globale (objectif stratégique) :

Depuis des années, la zone de police, ainsi que les autorités fédérales sont conscientes des problèmes qu'engendre la circulation. Le but est d'assurer et améliorer la sécurité des usagers de la voie publique sur notre zone et d'assurer la fluidité de la circulation. Il s'agit aussi de contribuer à satisfaire aux buts fixés par le fédéral, soit diminuer sensiblement le nombre de morts et de blessés sur les routes.

Définition particulière (objectifs opérationnels) :

Nous nous proposons d'aborder la problématique en traitant les objectifs suivants :

- Formation du personnel
- Objectif général (prévention, campagnes de presse)
- Vitesse excessive et inadaptée
- Conduite en état d'imprégnation alcoolique

- Ceintures et équipements de sécurité
- GSM au volant
- Transport par route de choses
- Stationnement gênant ou dangereux
- Agressivité dans la circulation
- Prescriptions techniques
- Sécurité aux abords des écoles
- Feux rouges

NOTE : les points énumérés dans chaque domaine EFQM ne sont pas exhaustifs. Le détail se retrouvera dans les objectifs opérationnels (liés aux plans détaillés)

Leadership

- Le Conseil Zonal de Sécurité et la direction de la Zone sont conscients de la problématique de la sécurité routière sur la zone et du sentiment d'insécurité qui en découle et souhaitent impliquer tout le corps de police dans les actions menées en la matière.
- Le Conseil Zonal de Sécurité veille et évalue les actions menées dans le cadre du Fonds de la Sécurité routière (subsides du fédéral). La direction libère une capacité nécessaire à l'exécution du plan d'action.
- La direction (à chaque échelon) restera ouverte à l'évolution de la situation et aux nouveautés en la matière.

Stratégie et politique

- Réaliser une analyse du phénomène (accidents de la circulation) et le cartographier.
- Développer un plan d'action en tenant compte de la convention en matière de sécurité routière et en s'attaquant aux problèmes réels soulevés dans l'analyse.
- Améliorer l'encodage en ISLP des résultats des actions menées.
- Déterminer les groupes cibles.
- Communiquer aux autorités responsables des situations dangereuses, pouvant être sécurisées par des mesures structurelles.

Management des collaborateurs

- Formations en vue d'augmenter l'expertise et l'implication des collaborateurs en la matière (tant pratique que fonctionnelle).
- Sensibiliser les policiers à leur fonction d'exemple en la matière.
- Informer le personnel impliqué dans chaque action de ce plan (aussi rendre compte des résultats).
- Organiser des actions (préventives et répressives) en collaboration avec les partenaires (IBSR, services communaux...)

Management des moyens

- Etude et suivi des besoins en matière de matériel devant servir à la réalisation du plan d'action et du travail journalier (financement sur fonds propres et via la Convention de la Sécurité routière)
- Commandes, achats et au besoin établir des cahiers de charge et des marchés.
- Orienter la capacité prévue dans des actions ponctuelles et basées sur des besoins et constats.
- Mettre à profit, optimiser et augmenter le rendement des moyens existants (ICT et autres).

Management des processus

- Décrire un processus pour définir, exécuter, suivre, évaluer et réorienter les objectifs opérationnels.
- Implémenter des bonnes pratiques et essayer d'augmenter la qualité du déroulement des processus.
- Formalisation et synchronisation des processus, dans le but d'augmenter la polyvalence des acteurs impliqués dans l'action.

Partenaires

- Internes (Trafic, Garde, STR, Quartier, INT, Aide aux victimes, ...)
- SPF Mobilité – SPF Intérieur – SPF Justice

- SLIV
- Les services de prévention des communes de la zone
- Les services communaux (travaux, conseillers en mobilité)
- La Police Fédérale
- La Région de Bruxelles-Capitale
- L'IBSR
- Le DIRCO
- L'AVCB (Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles-capitale)
- Le Parquet
- Les écoles
- Le Gouverneur
- Le CIA
- Le réseau des coordinateurs du trafic
- Les responsables trafic des zones de police
- Les services des transports en commun
- Les hôpitaux
- Les pompiers
- La douane
- Diverses associations et asbl's (GRACQ, PROVELO, ...)

Suivi de l'objectif stratégique :

- Effectuer des évaluations des actions menées afin d'en connaître les effets.
- Si le besoin se fait sentir : réorienter les actions prévues suite aux conclusions de l'évaluation ou à un changement du phénomène se manifestant dans l'analyse ou la cartographie.

Indicateurs :

- Pour chaque objectif opérationnel, une mesure du nombre de procès-verbaux est établie par opération spécifique, et, s'il échet par mois, par quartier et pour toute la zone
- Nombre de procès-verbaux d'accidents de la route avec et sans blessés/morts, par mois et par quartier
- Mesure du nombre d'heures de contrôle et d'action
- Estimation du coût des actions.
- Mesure de résultats (retraits de permis de conduire, arrestations administratives et judiciaires, nombre de véhicules contrôlés, ...)
- Nombre d'élèves ayant suivi des cours d'initiation.
- Nombre de gadgets ou dépliants distribués

Méthode – Outil de suivi

- RAO (rapport après opération).
- Méthode Cockpit (évaluation).
- Moniteur de sécurité.
- Baromètre local de sécurité routière de la police fédérale.
- Plateforme d'analyse stratégique.
- Evaluation semestrielle du plan d'action avec le chef de projet.
- Des enquêtes auprès d'un réseau de personnes de référence.

Fréquence de mesure :

- En fonction des indicateurs, la mesure s'effectuera :
 - Après chaque action spécifique.
 - Une fois par mois.
 - Une fois par semestre.
 - Une fois par an.
 - A tout moment ou le besoin s'en fait ressentir.

Facteurs critiques de succès :

- Avoir une vue détaillée sur la problématique.

- Disposer de la capacité nécessaire.
- Etre soutenu au niveau direction (à chaque niveau) et disposer d'un chef de projet motivé et volontaire.
- Disposer d'un plan détaillé d'action reprenant les objectifs opérationnels et les activités respectives.
- S'engager dans une collaboration franche avec les partenaires.
- Revaloriser l'image qu'ont les policiers des tâches liées à la sécurité routière.

NUISANCES - ENVIRONNEMENT :

Définition globale (objectif stratégique) :

Chacun a sa propre définition de « nuisances » et « environnement ». La matière est très vaste et comprend outre les incivilités, aussi toutes formes de nuisances (auditives, visuelles, olfactives, ...). Il s'agit d'une situation observée et d'une donnée subjective que chaque individu ressent d'une manière différente. Le scanning préparatoire au présent a fait émerger cette donnée. Il ne s'agit pas uniquement de faits criminels, mais plutôt de situations ou comportements gênants, irritants ou agaçants.

Définition particulière (objectifs opérationnels) :

La majorité de ces nuisances sont reprises au RGP (Règlement Général de Police). L'outil des SAC (Sanctions Administratives Communales) devrait nous permettre d'aborder ce phénomène de façon rapide et efficace. L'approche de la définition dans le cadre du présent fera partie intégrante du plan d'action.

NOTE : les points énumérés dans chaque domaine EFQM ne sont pas exhaustifs. Le détail se retrouvera dans les objectifs opérationnels (liés aux plans détaillés)

Leadership

- Le Conseil Zonal de Sécurité et la direction de la Zone sont conscients de cette problématique et souhaitent impliquer tout le corps de police d'une façon intégrée avec les services communaux dans les actions menées en la matière.
- La direction libère une capacité nécessaire à l'exécution du plan d'action.
- La direction (à chaque échelon) suivra l'évolution de la situation et tentera, le cas échéant d'implémenter des bonnes pratiques.

Stratégie et politique

- Réaliser une analyse du phénomène, le définir et travailler en fonction des conclusions.
- S'attaquer au phénomène au travers des outils à disposition (SAC, PV, ...).
- Orienter les services opérationnels en fonction de l'évolution de la criminalité. (ILP)
- Continuer les projets qui ont déjà fait leurs preuves (OP NET, TRASH, ...)
- Améliorer la communication avec les partenaires concernés.

Management des collaborateurs

- Formations en vue d'augmenter l'expertise et l'implication des collaborateurs en la matière.
- Sensibiliser les policiers à verbaliser en la matière et en veillant à la qualité des procès-verbaux.

Management des moyens

- Prévoir les moyens nécessaires au bon déroulement du plan d'action.
- Mise en œuvre d'une capacité supplémentaire.
- Mettre à profit, optimiser et augmenter le rendement des moyens existants (ICT et autres).

Management des processus

- Décrire un processus pour définir, exécuter, suivre, évaluer et réorienter les objectifs opérationnels.
- Implémenter des bonnes pratiques et essayer d'augmenter la qualité du déroulement des processus.

- Formalisation et syntonisation des processus, dans le but d'augmenter la polyvalence des acteurs impliqués dans l'action.

Partenaires

- Internes (INT, INT/W, BAC, GIG, DIR D., Quartiers, TRA, STR, ...)
- SPF Intérieur – SPF Justice
- SLIV
- Les services de prévention des communes de la zone
- Les services communaux
- Les fonctionnaires sanctionneurs communaux en matière d'amendes administratives
- La Région de Bruxelles-Capitale
- Le Parquet
- Les services de sécurité des transports en commun
- Des commerçants locaux
- Diverses associations et asbl's
- ...

Suivi de l'objectif stratégique :

- Effectuer des évaluations des actions menées afin d'en connaître les effets.
- Si le besoin se fait sentir : réorienter les actions prévues suite aux conclusions de l'évaluation ou à un changement du phénomène.

Indicateurs :

- Nombre de procès-verbaux établis pour chaque phénomène et évolution par semaine.
- Nombre de SAC dressés par la police et les fonctionnaires communaux.
- Nombre d'heures investies. (répression – prévention).

Méthode – Outil de suivi

- Rapportage.
- Méthode Cockpit (évaluation)
- Evaluation semestrielle du plan d'action avec le chef de projet.
- Constitution d'un réseau de personnes de référence consultable régulièrement.

Fréquence de mesure :

- En fonction des indicateurs, la mesure s'effectuera :
 - Après chaque action spécifique.
 - Une fois par semaine.
 - Une fois par mois.
 - Une fois par semestre.
 - Une fois par an.
 - A tout moment ou le besoin s'en fait ressentir.

Facteurs critiques de succès :

- Avoir une vue détaillée sur la problématique.
- Disposer de la capacité nécessaire.
- Etre soutenu au niveau direction (à chaque niveau) et disposer d'un chef de projet motivé et volontaire.
- Disposer d'un plan détaillé d'action reprenant les objectifs opérationnels et les activités respectives.
- S'engager dans une collaboration franche avec les partenaires.
- Bonne communication (Sensibiliser les policiers à la problématique).

4. POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1 Communication externe

4.1.1 Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2013

Un investissement considérable a été fait au niveau de la communication.

A ce niveau ont été développés :

Le service communication

Ce service, composé avant d'une personne, a été renforcé en 2010 par une deuxième personne, formée en matière de communication.

Le Website

Le website de la zone www.polbruzuid.be / www.polbrumidi.be, qui était géré en externe, est depuis 2010 géré, modifié et adapté en interne par le service communication.

Création d'adresses E-mail personnalisées

Depuis 2012, chaque service, direction et directeur utilise une adresse e-mail uniformisée pour la zone (@polbrumidi.be). Ceci renforce l'identité et l'image de la zone.

Création d'un Logo

Depuis 2011 la zone de police MIDI dispose d'un logo. Ce logo est utilisé de différentes façons et garantit une identité de la zone. Il orne non seulement les documents (courrier, courriels, présentations, dépliants, ...) mais est également proposé au personnel sous forme de badge à apposer sur certaines pièces d'uniforme. De cette façon la zone s'identifie vers le monde externe.

Folders

Régulièrement et dans le cadre d'événements ponctuels, l'on produit des dépliants de promotion, par exemple « La police est à votre écoute ». D'autres folders à caractère préventif sont produits comme par exemple la prévention des vols dans voitures.

Cartes de visite

Actuellement, les directions de la zone, ainsi que les quartiers ont des cartes de visite, frappées au logo de la zone. Celles-ci sont remises aux citoyens, commerçants, partenaires et collègues pour leur information.

Avis à la presse

Quand nous communiquons vers la presse concernant des thèmes non-judiciaires nous transmettons ces avis via mail. Mentionnons ici la communication spécifique concernant le "mois de la sécurité routière", l'invitation à une journée porte ouverte, ...

Reportages

La zone MIDI participe régulièrement à des reportages radio et principalement télévisés. Un des buts visés est d'informer le public sur le fonctionnement policier et plus précisément de la zone. Un exemple parmi d'autres est les reportages concernant le projet UNEUS, qui sont diffusés aussi bien par des chaînes locales que nationales. Un autre exemple est la collaboration aux émissions qui diffusent le quotidien des services d'intervention. Cela démystifie le métier de policier.

Communiqués de presse vers le Parquet

Au quotidien le service communication examine les faits importants des dernières 24 heures. Une synthèse est transmise au porte-parole du Parquet de Bruxelles. Ce dernier communique en direct avec les journalistes lors de la conférence de presse journalière.

Disponibilité pour les journalistes

Un porte-parole de la zone est contactable 24/24h et 7/7j. Les journalistes accèdent via un numéro de GSM unique à cette personne. Le but principal est d'éviter que l'on ne communique de fausses informations.

Patrouilles "Proxi"

Il s'agit de patrouilles de proximité, mises en place en 2009 et constitué d'inspecteurs qui ont pour mission principale d'aller au contact avec les habitants, les commerçants, les associations. Ces patrouilles, point de contact privilégié, sont les yeux et oreilles de la zone.

Les assistantes de concertation

En 2011 la zone a engagé deux assistantes de concertation au sein de la direction "proximité". Elles resserrent les liens entre la police et les associations en faisant une promotion des activités policières. Des exemples sont le parrainage des écoles, l'utilisation de la piste d'éducation à la sécurité routière.

Création du service Recrutement

En 2009, la zone a investi dans la création d'un service spécifique de recrutement situé dans la direction des ressources humaines. Ce service organise sur base régulière et dans chaque commune de la zone des séances d'information en vue de stimuler de nouvelles vocations. Cela profile aussi la zone au sein de candidats potentiels et a permis de remplir le cadre.

Voiture "tonneau"

La voiture tonneau dont dispose la zone de police est utilisée sur base régulière lors de foires, braderies ou activités. En plus de sensibiliser les gens au port de la ceinture de sécurité, il s'agit aussi d'un point de contact convivial avec les visiteurs.

4.1.2 Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017

Il s'agit de pérenniser le bénéfice des moyens déjà mis en œuvre lors du PZS précédent (détaillé ci-dessus) et de tenter d'encore améliorer la gestion et le suivi.

Sur base volontaire a été constitué un groupe de réflexion qui s'intéresse de près à l'image de la zone de police. Plusieurs propositions ont déjà été formulées, aussi bien en interne qu'en externe. De plus l'on tentera de développer des projets :

Réseaux sociaux

Plusieurs zones locales se sont lancé le défi de suivre l'évolution sociétale en développant des outils informatisés dont Facebook ou Twitter. La police fédérale soutient ces initiatives et dispose elle-même de ces outils. Ces canaux permettent un contact plus convivial, souple et direct avec le citoyen. La zone MIDI projette des initiatives en ce sens.

Manager de qualité

En fonction de la capacité il est proposé de créer la fonction de manager de qualité. Toute plainte ou félicitation transitera par cette personne. Ceci devrait permettre d'avoir une vue globale sur la qualité ou les problèmes et par là d'apporter des solutions d'amélioration.

4.2 Communication interne

4.2.1 Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2013

Ici aussi un investissement considérable a été fait au niveau de la communication.

A ce niveau ont été développés :

“Visioconférence” et rapportage

La zone MIDI s’est dotée d’un système de “visioconférence” (sécurisée), dont des points d’accès se trouvent à 7 endroits différents de la zone. Ceci permet de dialoguer et même de partager des présentations, via grands écrans tout en évitant le déplacement de bon nombre de personnes. Grâce à ce système, une conférence journalière (en semaine) est organisée. Il s’agit d’un dialogue entre les directions opérationnelles qui y examinent les faits commis les dernières 24 heures sur la zone. De plus, l’organisation de certaines enquêtes y est discutée. En préparation à la conférence, chaque participant transmet un bref rapport au Carrefour d’information local (CILIK), qui centralise le tout, anime la conférence et établit un rapport final. Ce rapport est transmis aux participants et est également mis en ligne (ISLP) afin d’informer, de servir lors des briefings ou de recherches ultérieures.

Briefing service Intervention

Le service intervention produit chaque jour un briefing sur base d’informations distillées de la visioconférence, des chiffres de criminalité et d’autres sources. Ce briefing est placé sur l’intranet et comporte aussi des points d’attention, des personnes signalées, la grille horaire et les tâches du jour.

Réunion “RéSO”

Chaque semaine se tient une réunion RESO (réunion stratégique opérationnelle). L’évolution des phénomènes de criminalité au courant de la semaine écoulée y est commentée. Un benchmarking avec les autres zones bruxelloises y est communiqué. Les évolutions, ainsi qu’une cartographie détaillée est publiée sur l’intranet à l’intention de tout un chacun. En principe cette réunion est intégrée dans la visioconférence. A intervalle régulier se tient une réunion RESO VINTAGE (avec tout le monde en personne), faisant référence à l’époque où l’on ne disposait pas encore de la visioconférence.

“Mensuel”

En matière de statistiques de criminalité, le service STRATEGIE produit aussi des évolutions mensuelles de criminalité avec une cartographie détaillée. Celles-ci sont mises à disposition sur l’intranet et en outre transmises aux fonctionnaires de prévention de la zone.

“Brumintra”: participatif

La zone dispose d’un intranet appelé “BRUMINTRA” auquel tous les membres du personnel ont accès. En plus de la diffusion de messages généraux (notes internes, articles, listes téléphones, ...) chaque direction y dispose d’un espace propre. Ceci permet de diffuser d’une façon flexible des informations, formulaires, présentations, ...

Notes internes

La communication officielle top-down du Chef de Corps passe par les Notes Internes. Celles-ci sont formalisées par le service “Qualité et gestion optimale” et sont postées sur l’intranet.

Analyse SWOT

Chaque année tous les membres du personnel sont sollicités afin de procéder à une analyse SWOT de leur service (Strongness, Weakness, Opportunies, Threats). Il s’agit ici d’une communication bottom-up où chacun a l’opportunité de donner sa vue sur son service.

Site DPA sur l'ISLP

Le service de Police Administrative a mis en réseau un site d'activités. Ce site montre au jour le jour les services d'ordre prévus ainsi que les "SOZ" (instructions à suivre sous forme de Service d'Ordre Zonal). Il reprend par la suite aussi les « RAO » (Rapport Après Opération) qui en communique le résultat et les moyens mis en œuvre réellement. Ce site est consultable pour chacun disposant d'un accès ISLP.

Pushmails

Un outil non négligeable est le "smart-phone". En cas d'événements importants ou médiatisés, un e-mail urgent est lancé par la centrale de communication locale vers les membres de la direction. Ceci permet d'informer des événements récents 'à la minute'.

Réunion de direction

En principe une fois par mois se tient une réunion du "comité de direction" composé des directeurs et chefs de service de la zone. C'est l'occasion de rencontrer la direction, de présenter de nouvelles évolutions et de communiquer entre les directions lors d'un tour de table.

Réunions interdisciplinaires

Tous les deux mois, à l'initiative d'une division (= niveau d'une commune) de la zone se tient une réunion interdisciplinaire. Celle-ci réunit le directeur de division, ses directeurs de quartier, les directeurs des services opérationnels et d'éventuels spécialistes en fonction de l'ordre du jour. L'on y passe en revue les réalisations mais aussi d'éventuels problèmes entre services tout en tentant d'y remédier.

Séminaire stratégique

Une fois par an un séminaire stratégique est organisé à l'attention des différentes directions de la zone. Il y est débattu des enjeux actuels et futurs de la zone et l'on y aligne les directions sur la vision de la zone. Les résultats sont communiqués au personnel via l'intranet et le journal interne.

Petit journal interne

Tous les trois mois le service "communication" sort une revue imprimée adressée à chaque membre du personnel. Celle-ci se veut informative (explications du fonctionnement d'un service particulier) et conviviale (réalisations sportives ou autres de certains membres du personnel).

Création du service Recrutement

En 2009, la zone a investi dans la création d'un service spécifique de recrutement situé dans la direction des ressources humaines. Ce service organise sur base régulière et dans chaque commune de la zone des séances d'information en vue de stimuler de nouvelles vocations.

4.2.2 Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017

Il s'agit de pérenniser le bénéfice des moyens déjà mis en œuvre lors du PZS précédent (détaillé ci-dessus) et de tenter d'encore améliorer la gestion et le suivi.

Sur base volontaire a été constitué un groupe de réflexion qui s'intéresse de près à l'image de la zone de police. Plusieurs propositions ont déjà été formulées, aussi bien en interne qu'en externe.

Accueil de nouveaux membres du personnel

Actuellement le service « recrutement » dispose déjà de certains outils (farde avec formulaires, dépliants, ...). Après un accueil personnalisé, est prévu une présentation de la zone et éventuellement un passage obligé par plusieurs services afin de se rendre compte de l'activité de chacun. Une brochure propre à la zone est en gestation. De plus une formation particulière sera donnée au personnel CALog lors de son arrivée dans la zone afin de mieux appréhender la structure policière.

Feedback de la “Visioconférence”

L'on tentera d'améliorer encore les flux d'information bottom-up et top-down afin d'alimenter le feedback des visioconférences.

“Livre bleu”

L'uniforme des policiers comporte un nombre important de pièces. Celles-ci ne sont pas toujours portées à bon escient ni en bonne combinaison. Il est important de donner une image correcte envers les citoyens. D'où l'idée de créer un “livre bleu”, qui reprendra le code vestimentaire (uniforme) à respecter suivant les missions (maintien de l'ordre, patrouille, protocole, etc....

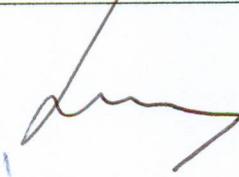
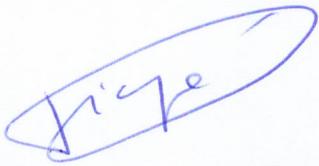
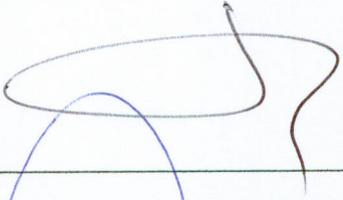
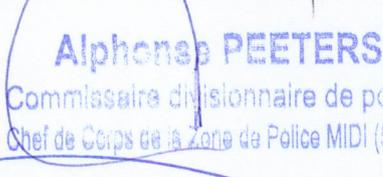
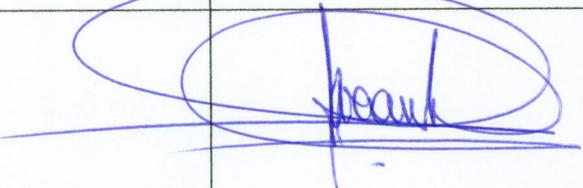
5. APPROBATION DU PLAN

5.1 Améliorer et innover

REMARQUES ET/OU SUGGESTIONS DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX RELATIVES AU PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2005-2008)	INITIATIVES/MESURES PRISES POUR EN TENIR COMPTE
« Les rubriques ‘leçons à tirer du plan précédent’ dressent le bilan et tirent les leçons des difficultés rencontrées mais ne mentionnent pas toujours les intentions de modification des actions ou des méthodes en vue de l’amélioration continue.	A cette occasion il a été tenu compte de la remarque reçue lors de l’approbation du PZS précédent. Dans chaque rubrique ‘leçon tirée’ des pistes d’améliorations ont été formulées.

5.2 Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.

MEMBRE DU CZS	SIGNATURES	DATE DE SIGNATURE
Bourgestre président du collège de police Mr. E. TOMAS		12/12/13
Procureur du Roi Parquet de Bruxelles Mr. B. BULTHE	 B. BULTHE	10/12/13
Bourgestre de Saint-Gilles Mr. C. PICQUE		12/12/13
Bourgestre de Forest Mr. M-J. GHYSSELS		12.12.13
Chef de corps Zone Midi – 5341 CDP A. PEETERS	 Alphonse PEETERS Commissaire divisionnaire de police Chef de Corps de la Zone de Police MIDI (5341)	5/12/2013
DirCo Bruxelles CDP J. DEVEAUX		9/12/13

6. PLANS D'ACTION ET PROJETS

LISTE DE DISTRIBUTION

Autorités :

Pour approbation par le Ministère

SLIV (point unique qui distribuera vers les Ministères)

Pour approbation par le conseil zonal de sécurité

Bourgmestre président du collège de police (Anderlecht)

Bourgmestre de Saint-Gilles

Bourgmestre de Forest

Directeur Coordinateur pour l'arrondissement de Bruxelles

Chef de zone 5341

Procureur du Roi de Bruxelles

Pour information (après approbation)

Gouverneur Région Bruxelles Capitale

Directeur Judiciaire pour l'arrondissement de Bruxelles

Service de prévention d'Anderlecht, Forest et Saint-Gilles

Conseil de police

Public :

Pour information (après approbation)

Publication sur site Internet (sans annexes)

ANNEXES

- Annexe 1:** Tableau d'argumentation – PZS 2014-2017
- Annexe 2:** Tableau – Taux de chômage – 2012 – Source ONEM
- Annexe 3:** Liste des stations de métro de la zone.
- Annexe 4:** Liste des établissements scolaires de la zone.
- Annexe 5:** Liste des hôpitaux de la zone
- Annexe 6:** Diagnostic Local de sécurité Forest (Présentation de la commune (p. 3) – Données sociodémographiques de Forest (p. 13 à 25))
- Annexe 7:** Diagnostic Local de sécurité Anderlecht (Description générale de la commune d'Anderlecht et Présentation géographique, démographique, sociales et économiques (p. 22 à 50)
- Annexe 8:** Diagnostic Local de sécurité Saint-Gilles (Présentation de la commune (p. 5 à 14)
- Annexe 9:** Rapport annuel 'Evolution de la criminalité enregistrée 2008-2012
- Annexe 10:** Evénements, effectifs et prestations selon les catégories de la nomenclature – Répartition zone/renforts externes 2012 – Source FPF/CGOP/B
- Annexe 11:** Analyse du Moniteur de sécurité 2008 – Zone Midi – STR/E
- Annexe 12:** Enquête réalisée auprès des 14 quartiers – 2013 – STR/E
- Annexe 13:** Plan d'optimisation des services de police - 2013
- Annexe 14:** GPI 74
- Annexe 15:** Arrêté du Gouverneur – Approbation de la décision du Conseil de police relative à la modification du cadre opérationnel, administratif et logistique du personnel.
- Annexe 16:** Organigramme au 01/01/2013 et liste d'abréviation.
- Annexe 17:** Organisation générale du Corps de police - 14/02/2012
- Annexe 18:** Annexe C de la MFO2 – Concept intégré « Training HyCap ».
- Annexe 19:** Tableau 'Actions FIPA' - 2012
- Annexe 20:** Instruction Générale n°19 - Accueil des nouveaux membres du personnel – accompagnement – présentation des services – distribution du matériel
- Annexe 21:** Rapport annuel service 'Formation' 2012
- Annexe 22:** Plan Global de prévention 2014-2018
- Annexe 23:** Applications informatiques gérées par la télématique ZP 5341
- Annexe 24:** Protocoles avec partenaires
- Annexe 25:** Méthodologie du tableau d'argumentation
- Annexe 26:** Slides du CZS du 13 novembre 2013

LISTE DES ABREVIATIONS

ACTIRIS	office régional bruxellois de l'emploi
AGP	agent de police
ARROSOL	soutien local arrondissemental
ASTRID	allround semi-cellular trunking radiocommunication network
AVCB	association ville et communes bruxelloises
BAC	brigade anti-criminalité
BAP	brigade d'appui
BCO	bureau central des opérations
BNG	banque nationale et générale de données
BRUMI	bruxelles-midi
BU	bandes urbaines
CA	cadre agent
CALOG	cadre administratif et logistique
CB	cadre de base
CDC	chef de corps
CDP	commissaire divisionnaire de police
CDS	chef de service
CGOP/B	statistiques policières de criminalité belge
CGSU	commissariat général - special units
CIA	carrefour d'information local
CIC	centre d'information
CILIK	carrefour d'information local
CIPOL	police de la circulation
CIRB	centre informatique région bruxelles-capitale
CM	cadre moyen
CO	cadre officier
COL	circulaire du Collège de Procureurs généraux
COM	commissariat
COP	community oriented policing
CP	commissaire de police
CP	community policing
CPAS	centre public d'aide sociale
CZS	conseil zonal de sécurité
DGSIE	direction générale statistique et information économique
DIR	directeur
DIR ADJ	directeur-adjoint
DIRCO	directeur coordinateur police fédérale
DIRJUD	directeur judiciaire police fédérale
DIV	division
DLS	diagnostic local de sécurité
DPA	direction de la police administrative
DPZ	dispatching zonal
ECOFIN	économique et financier
EFQM	european federation for quality management
ERIP	école régionale intercommunale de police
FIPA	full integrated police action
FOOT	football
FTE	full time equivalent
GALOP	gestion administrative et logistique du personnel
GIG	group d'intervention
GIS	groupe d'intervention spécial
GPI	police intégrée
GSM	global system for mobile communication
HYCAP	capacité hypothéquée
IBSR	institut belge de la sécurité routière
ICAB	image de la criminalité pour l'arrondissement de bruxelles-capitale

ICT	information and communication technology
ILP	intelligence lead policing
INP	inspecteur de police
INPP	inspecteur principal de police
INT	intervention
ISLP	integrated system for local police
JEP	jeunesse et prévention
K9	brigade canine
LFP	loi sur la fonction de police
MB	moniteur belge
MFO	missions fédérales
NIV	niveau
OMP	organisation méthodique des processus
ONEM	office national de l'emploi
OPA	officier de police administrative
OPJ	officier de police judiciaire
OPS	opérationnel
PC	personal computer
PGUI	plan général d'urgence et d'intervention
PJF	police judiciaire fédérale
PLP	circulaire spf
PNS	plan national de sécurité
POL BEL	police belge
PROTO	protocole
PRX	proximité
PV	procès-verbal
PZS	plan zonal de sécurité
QGO	qualité et gestion optimale
RAO	rapport après opération
RAR	rapport administratif
RESO	réunion stratégique opérationnelle
RGP	règlement général de police
RGPT	règlement général de la protection au travail
RIR	rapport d'information
RSCA	royal sporting club anderlecht
SAC	sanctions communales administratives
SEPPT	service externe de prévention et protection au travail
SER	service enquêtes et recherches
SER/CIL	carrefour d'information local
SER/RL	recherche locale
SER/RLJ	recherche locale jeunesse
SEVESO	site industriel à risque majeur
SIAMU	service d'incendie et d'aide médicale d'urgence
SIPPT	service interne de prévention et protection au travail
SLIV	direction sécurité intégrale
SOL	service d'ordre local
SOQ	service d'ordre de quartier
SOZ	service d'ordre zonal
SPC	police des chemins de fer
SPF	service public fédéral
SPG	service permanent de garde
STIB	société des transports en commun bruxellois
STR	stratégie
STUP	stupéfiants
SWOT	strongness - weakness - opportunities - threats
TEC	transports en commun
TEH	traite des êtres humains
TGV	train à grande vitesse

TRA/A	trafic amendes
TRA/D	trafic dépannage
TRA/OC	trafic brigade
TRA/OM	trafic motards
TRA/T	trafic technique
ULB	université libre de bruxelles
UNEUS	union pour un environnement urbain sécurisé
UPC	unité provinciale de circulation
WE	weekend
WPR	police des autoroutes
ZP	zone de police